



Conseil national
de l'information statistique

MALAKOFF, le 10 janvier 2014 - N°01/H030

Inter-Commission EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL et DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 7 novembre 2013

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	41
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	42
PROJET D'AVIS POUR LE MOYEN TERME 2014-2018.....	64

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE

L'INTER-COMMISSION

Emploi, Qualification et Revenus du travail

Démographie et Questions sociales

- 7 novembre 2013 -

Présidents : François BOUYGARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes
Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des ressources humaines France de SOLVAY

Rapporteurs : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales, Insee
Nicole ROTH, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité, Insee-Dera
Christel COLIN, Chef de service, adjointe au directeur de la Dares

Responsable de la Commission : Dominique ROUAULT (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom de famille Prénom Organisme

ALGAVA	Elisabeth	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
AUDIBERT	Pierre	Cnis - Conseil national de l'information statistique - Secrétaire général
AUDIER	Florence	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
BLONDET	Daniel	Confédération générale du travail (CGT)
BOBBIO	Myriam	Union nationale des associations familiales
BONNEVAUX	Laurence	Association pour l'emploi des cadres
BOUVIER	Gérard	Min. Intérieur - Département statistiques, études et documentation
BOUYGARD	Françoise	Cnis - Présidente de la commission « Démographie et questions sociales »
BOVAR	Odile	Cnis - Conseil national de l'information statistique

BRANCHE- SEIGEOT	Aline	Université de Bourgogne
CAULET	Christine	Confédération nationale du crédit mutuel
CHALEIX	Mylène	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHAPTAL	Isabelle	Fédération nationale des travaux publics
COLIN	Christel	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
DELOFFRE	Alexandre	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
DELPECH	Quentin	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
DEMAILLY	Dominique	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
ESTRADE	Marc- Antoine	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Délégation glé emploi et formation prof.
FRANCOIS	Boris	Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GOLENISCHEV	Stéphane	Insee DEAM
GONZALEZ DEMICHEL	Christine	Min. Réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique- Département des études statistiques
GOUYON	Marie	Min. Culture et communication - Département études, prospective et statistiques
GREFFET	Pierre	Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GUGGEMOS	Fabien	Insee - Statistiques démographiques et sociales
GUILLEMOT	Danièle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
HOUDRÉ	Cédric	Insee - Statistiques démographiques et sociales
JONAS	Nicolas	Insee - Statistiques démographiques et sociales
JUGNOT	Stéphane	Insee - Inspection générale
KAHN	Elisabeth	Solidarités Nouvelles face au Chômage
KYCH	Alexandre	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
LANTIN	Henriette	Cnis - Conseil national de l'information statistique
LAOUISSET	Brahim	Min. Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative - Mission études, observation, statistiques
LE MINEZ	Sylvie	Insee - Statistiques démographiques et sociales

LE STIR		Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Délégation gle emploi et formation prof.
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LENZI	Christophe	Association pour l'emploi des cadres
MALAGUTTI	Ornella	Min. Intérieur - Délégation générale à l'Outre-Mer
MESQUI	Bérengère	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
MEURIC	Louis	Insee - Statistiques démographiques et sociales
OMALEK	Laure	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
PARIS	Hélène	Pôle Emploi
PIETRI-BESSY	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
POMMIER	Patrick	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
PREVOT	Marie	Région Ile de france
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REQUIER	Corinne	Cnis - Conseil national de l'information statistique
REVEILLE-DONGRADI	Cécile	Observatoire régional des métiers - OREF PACA
RIBON	Olivier	Cnis - Conseil national de l'information statistique
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
ROUAULT	Dominique	Cnis - Conseil national de l'information statistique
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Cnis - Président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
THUILLIER	Martine	Min. Droits des femmes
VIENNE	Dalila	Cnis - Conseil national de l'information statistique
WALRAET	Emmanuelle	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ZOLOTOUKHINE Erik		Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

La séance est ouverte à 14 heures 30.

.I Introduction

Françoise BOUYGARD

Bonjour. Je vous propose d'examiner sans attendre les projets d'enquêtes. Je vous rappelle que nous sommes amenés à donner un avis en opportunité sur ces projets. Cela nous permet d'indiquer s'il nous paraît pertinent de lancer de telles enquêtes et d'obtenir une information de fond sur le contenu de l'enquête envisagée. Trois projets de nouvelles enquêtes nous sont aujourd'hui présentés.

.II Examen de projets d'enquêtes

.1 Examen pour avis d'opportunité

.a Enquête sur les « risques psychosociaux », 2015, Dares

Elisabeth ALGAVA, Dares

La Dares a prévu de réaliser, en 2015, une enquête sur les risques psychosociaux. Cette nouvelle enquête fait suite à une forte demande sociale sur ce thème. Une réflexion a été conduite depuis 2007-2008 sur la façon de mesurer ces risques psychosociaux dans des enquêtes statistiques. A la demande du Ministre en charge du travail, l'Insee a constitué, fin 2008, un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail présidé par Michel Gollac et composé de nombreux experts dans différents domaines (sociologie, psychologie, etc.). Ce collège a rendu son rapport final fin 2011. Ses recommandations constituent la base du dispositif d'enquête. Le collège d'experts a dégagé une définition des risques psychosociaux : « *Les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental* ». Les risques psychosociaux ne jouent donc pas uniquement sur la santé mentale. Nous savons désormais qu'il existe des relations à tisser avec la santé physique, notamment les problèmes cardiovasculaires ou les troubles musculo-squelettiques. Le collège a refusé de dégager un indicateur unique sur le sujet, proposant une catégorisation en six dimensions : l'exigence du travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux et relations de travail, les conflits de valeurs et enfin l'insécurité économique.

Cette enquête s'inspire largement de ces recommandations et s'inscrit, comme le préconisait le collège d'experts, dans un dispositif rénové d'enquête sur les conditions de travail. Nous prévoyons en effet de conduire en alternance, tous les trois ans, une enquête sur les risques psychosociaux et une enquête sur les conditions de travail. Ces deux enquêtes comportent des questions pour partie communes, posées tous les trois ans, et des questions plus spécifiques, posées tous les six ans. Nous avons également prévu un suivi en panel des individus, amorcé dès l'enquête Conditions de travail 2012-2013, pour une durée de neuf ans, soit quatre interrogations. Enfin, nous avons repris un protocole identique avec des entretiens en face-à-face réalisés par le réseau des enquêteurs de l'Insee et nous poursuivons notre collaboration, engagée avec la Drees et la DGAFP pour l'enquête Conditions de travail de 2012-2013.

L'enquête sur les risques psychosociaux poursuit deux objectifs majeurs. Le premier vise à décrire les risques psychosociaux suivant une approche transversale. Il s'agit de l'objectif prioritaire de la Dares et de ses partenaires, qui souhaitent dresser un portrait aussi complet que possible, en prenant notamment en compte l'ensemble des indicateurs proposés par le collège d'experts, sur les expositions aux facteurs de risques psychosociaux en France, pouvoir analyser les évolutions entre deux enquêtes et combiner les informations communiquées par les salariés et leurs employeurs. Le second objectif est plutôt lié à une approche panel. Il s'agit de décrire la durée, la répétitivité et la chronicité de l'exposition afin de décrire les trajectoires individuelles d'exposition et de les mettre en relation avec l'évolution de l'état de santé. Nous souhaitons interroger, comme pour l'enquête Conditions de travail, tous les actifs en emploi (salariés, non-salariés, etc.) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Il reste néanmoins une légère incertitude sur ce dernier sujet car le réseau des enquêteurs de l'Insee dans les départements d'outre-mer semble soumis à une charge de travail déjà trop importante pour pouvoir conduire cette enquête. Comme pour l'enquête Conditions de travail 2012, des suppléments sont prévus pour augmenter les échantillons d'enquêtés dans les trois fonctions publiques, conformément à une demande de la DGAFP, et sur le secteur hospitalier public et privé, comme le souhaite la Drees.

Nous souhaitons interroger des enquêtés « panel » suivis depuis l'enquête Conditions de travail 2012 ainsi qu'un échantillon d'actifs occupants « entrants » pour compenser l'attrition et éviter les biais d'interrogation. Nous interrogerons également les personnes enquêtées sur les conditions de travail en 2012 mais sorties

de l'emploi afin de connaître leur situation et leurs conditions de sortie de l'emploi. Nous pourrions également les réinterroger ultérieurement. La principale nouveauté réside dans le fait que nous envisageons des appariements avec des sources administratives. Cette modalité présente l'intérêt majeur de limiter la durée d'interrogation sur des sujets aussi complexes que les carrières salariales ou la santé et de permettre de réaliser des études sur les trajectoires d'exposition aux facteurs de risques, en lien avec les trajectoires d'emploi, salariales, de santé, etc. Nous devrions réaliser ces appariements avec le SNIIR-AM et d'autres sources comme les données CNAV, le panel DADS ou les données CNAMTS sur les accidents et les maladies professionnelles. Nous nous attachons actuellement à définir précisément le protocole à suivre avec nos partenaires pour recueillir les données, assurer la sécurisation des informations, établir le dossier CNIL et le décret en Conseil d'Etat.

Le processus comporte un volet « individus » recouvrant les actifs occupés et des individus « panel » sortis de l'emploi. Nous leur proposerons un questionnaire de 50 minutes environ sur les conditions d'emploi, les trajectoires, les horaires, l'organisation du temps de travail, les contraintes psychosociales, les relations avec le public. Sur la santé, le questionnaire sera augmenté. Pour les individus sortis de l'emploi, nous évoquerons les conditions de sortie et les contraintes psychosociales dans leur dernier emploi. Dans la suite de ce volet « individus », pour les enquêtés salariés d'un établissement d'au moins dix salariés, nous interrogerons également leur employeur à travers un questionnaire postal ou internet sur les relations de l'établissement avec son environnement, l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines et les pratiques de prévention des risques. Nous ajouterons enfin un échantillon d'employeurs d'un salarié ou plus tiré de manière aléatoire dans le répertoire SIREN afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des employeurs.

Françoise BOUYGARD

L'échantillon des salariés recouvre à la fois le secteur privé et le secteur public. En est-il de même pour les employeurs enquêtés ?

Elisabeth ALGAVA

Oui. Tel était déjà le cas en 2012 pour l'enquête Conditions de travail. Nous avons établi trois questionnaires différents pour les employeurs.

Stéphane GOLENISCHEV, enquêteur Insee

Les employeurs seront-ils informés qu'un de leur salarié a fait l'objet de cette enquête ?

Elisabeth ALGAVA

Oui. Nous sommes contraints de les en informer mais ils ignoreront en principe l'identité du salarié concerné. C'est la raison pour laquelle nous avons pris pour cible les établissements de dix salariés ou plus. Nous incitons plutôt les salariés à taire le fait qu'ils vont être interrogés.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Pour les salariés, l'enquête est conduite en face-à-face alors que les employeurs sont interrogés par courrier, une modalité qui entraîne un taux de non-réponse plus élevé. Avez-vous prévu un dispositif de relance pour les employeurs qui ne répondraient pas ?

Elisabeth ALGAVA

Nous avons déjà mise en œuvre ce dispositif pour l'enquête Conditions de travail. La collecte vient de s'achever. Elle prend du temps car nous devons relancer les employeurs. Nous sommes parvenus à un taux de réponse de 59 % pour les employeurs, un taux relativement satisfaisant.

Bernard SUJOBERT, CGT

Nous trouvons ce projet remarquable mais nous percevons difficilement son origine. Je pense que les organisations syndicales auraient pu être identifiées en tant que telles car elles ont joué un rôle dans la prise de conscience de ces questions, notamment en 2008 autour des suicides dans certaines entreprises. Le comité de concertation devrait prendre une importance effective tout au long du processus, y compris sur la production et les publications des différentes parties prenantes, voire sur les projets d'études. Nous vous encourageons à ne pas vous borner à une comitologie administrative et à mettre en place une comitologie

effectivement sociale. Nous ne sommes pas seulement des partenaires sociaux ou des « partenaires du Ministère du travail », comme c'est indiqué dans la note. Nous sommes des organisations syndicales, c'est une remarque qui touche plus le fond que la forme.

Jean-Christophe SCIBERRAS

J'insisterai sur ce point très important. De nombreux accords ont été signés en France sur le stress, la violence au travail ou la qualité de vie au travail. Les partenaires sociaux ont largement travaillé sur le sujet durant ces dernières années et font preuve d'un grand intérêt vis-à-vis de cette enquête. Comment y sont-ils intégrés ?

Elisabeth ALGAVA

Le comité de concertation s'est réuni pour l'enquête Risques psychosociaux. Nous pensions également le réunir lors de la restitution des résultats de l'enquête Conditions de travail. Le taux de participation des organisations syndicales ne s'avère toutefois pas très élevé à ces réunions.

Stéphane GOLENISCHEV

Enquêteur en Ile-de-France, je suis sensible au rapport avec les interviewés. Les salariés interrogés seront-ils informés que leur employeur fera lui-même l'objet d'une interrogation ? Cela ne risque-t-il pas de les effrayer ?

Elisabeth ALGAVA

Tel était déjà le cas pour l'enquête Conditions de travail. Au cours de l'entretien, nous demandions au salarié l'adresse et le nom de son employeur, voire le SIRET, en précisant que nous l'interrogerions. Nous craignons que certains salariés refusent de communiquer ces informations. Or tel n'a pas été vraiment le cas.

Stéphane GOLENISCHEV

Est-ce indiqué lors de l'envoi postal ?

Elisabeth ALGAVA

Il me semble que cela figure dans la lettre. Communiquer l'adresse de son employeur ne présente toutefois aucun caractère obligatoire. Nous n'avons néanmoins recueilli que peu de refus.

Françoise BOUYGARD

J'ai noté une insistance particulière afin que le comité de concertation continue d'être régulièrement associé au déroulement des travaux.

Un avis d'opportunité favorable est donné à ce projet d'enquête.

.b Enquête emploi à Mayotte, années 2014-2018, Insee

Fabien GUGGEMOS, Insee/DSDS

Nous demandons un avis d'opportunité pour conduire une enquête emploi annuelle dans le département de Mayotte. Ce projet vise à réaliser une mesure annuelle du chômage et de l'emploi dans ce département et plus généralement d'analyser les principales composantes du marché du travail dans ce département. Ce projet vient compléter le dispositif de l'enquête Emploi déjà conduite dans les autres départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Mayotte est devenue un département en 2009, la mise en place de cette enquête répond à une demande de plus en plus pressante des différents acteurs locaux comme de l'Union européenne. Le département de Mayotte deviendra, au 1^{er} janvier 2014, une région ultrapériphérique de l'Union européenne. A ce titre, les exigences en termes de données statistiques sur ce département se trouvent accrues. Nous sommes notamment tenus de délivrer les principaux indicateurs sur le marché du travail (chômage, taux d'emploi, taux d'activité, etc.) sur ce département dès 2014.

Cette enquête deviendra donc annuelle. Elle avait été conduite pour la première fois en 2009. Une deuxième édition a eu lieu en 2013. Dès 2014, elle sera reconduite chaque année avec un panel rotatif : deux tiers des ménages interrogés la première année le seront à nouveau l'année suivante. Les ménages seront ainsi interrogés trois ans de suite. Cette enquête se déroulera sur un trimestre, éventuellement élargi de quelques semaines, au deuxième trimestre de chaque année. L'enquête couvre l'ensemble des individus composant un ménage ordinaire, de 15 ans et plus, comme pour l'enquête Emploi réalisée dans les autres départements de métropole et d'outre-mer. L'échantillon comprendra environ 3 000 ménages par an. Pour la première interrogation, l'enquête aura lieu en face-à-face. Les années suivantes, si cela s'avère possible, nous interrogerons les ménages par téléphone. A défaut, nous reconduirons le dispositif en face-à-face.

Le questionnaire de l'enquête reste assez proche de celui de l'ancienne enquête Emploi annuelle menée dans les départements d'outre-mer. Il a été adapté aux besoins de Mayotte après concertation des acteurs locaux. Il subira quelques modifications chaque année pour s'adapter aux évolutions du marché du travail. La première partie du questionnaire est consacrée à la mesure du statut d'activité des individus conformément aux règles du droit international du travail. D'autres questions visent à analyser les différentes composantes du travail, notamment l'activité professionnelle principale et les éventuelles activités secondaires. D'autres modules sont dédiés à la formation des individus ou à la mobilité géographique liée à des raisons professionnelles. Pour les chômeurs et les inactifs, un module vient recueillir des informations sur leur situation antérieure sur le marché du travail. Pour répondre à des demandes d'Eurostat, nous avons également intégré un module spécifique sur la situation de l'individu un an avant l'enquête. Le questionnaire reste proche de celui diffusé dans le cadre de l'enquête Emploi en France métropolitaine et dans les DOM.

En matière de diffusion, il est prévu chaque année un « 4 pages » réalisé l'année suivant l'enquête, retraçant les principaux résultats. Nous avons également prévu de produire chaque année un fichier de micro-données individuelles mis à la disposition des chercheurs et des SSM qui le souhaitent.

Françoise BOUYGARD

Vous allez satisfaire une demande récurrente de la commission « Démographie et questions sociales » de disposer de statistiques plus nombreuses sur les territoires d'outre-mer.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, DGAFP-DES

Pouvons-nous avoir des garanties sur le fait que cette enquête fournira des données sur l'emploi public ? Car il n'existe pas à ce stade de données administratives sur le sujet dans ce département.

Fabien GUGGEMOS

Dans le questionnaire de l'enquête Emploi pour Mayotte, nous avons effectivement essayé de capter le statut des employeurs, notamment les trois fonctions publiques.

Florence AUDIER, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Comment gérez-vous le problème des langues, particulièrement épineux dans un département comme Mayotte ?

Fabien GUGGEMOS

Le réseau des enquêteurs regroupe essentiellement des personnes originaires de Mayotte, qui connaissent en principe le mahorais. Il n'est toutefois pas prévu que le questionnaire soit entièrement traduit en mahorais.

Florence AUDIER

Une demi-douzaine de langues sont couramment pratiquées à Mayotte.

Mylène CHALEIX, Insee/DSDS

Le questionnaire n'a pas été traduit mais un thésaurus a été mis au point afin que les enquêteurs puissent utiliser le bon terme dans les différentes langues. Il faut savoir que la plupart des termes qui décrivent le marché du travail sont utilisés et connus des personnes en français car il n'existe pas d'équivalent en mahorais.

Un avis d'opportunité favorable est donné à ce projet d'enquête.

.c *Enquête sur le verdissement des formations, Cereq*

Danièle GUILLEMOT, Cereq

Le Cereq présente pour opportunité le projet d'une enquête conduite auprès des organismes de formation dans l'objectif d'éclairer la question du verdissement des formations organisées au titre de la formation professionnelle continue. L'expression « verdissement des formations » inclut l'insertion dans les formations des dimensions environnementales telles que la lutte contre la pollution, les économies d'énergie, le traitement des déchets, la prévention des risques environnementaux, etc. Ce projet relève d'une auto-saisine mais s'inscrit dans une série de travaux sur le verdissement des métiers, que conduit le Cereq dans le cadre d'une convention avec le Commissariat général au développement durable.

La formation professionnelle continue constitue une dimension importante de la transition des métiers et des emplois vers l'économie verte. L'enquête vise donc à observer l'offre de formations dites verdissantes, qui permettent de participer à cet objectif de transition des emplois vers l'économie verte. Il s'agit d'observer les formations verdissantes existantes, les demandes qui s'expriment auprès des organismes de formation, la capacité de ceux-ci à y répondre et les investissements réalisés ou à réaliser pour cela. L'enquête serait conduite sur internet sur un échantillon d'organismes de formation qui reste à calibrer, qui serait tiré de la base des Bilans pédagogiques et financiers (BPF) collectés par le Ministère du travail et analysés à des fins statistiques par la Dares. Les formations analysées appartiendraient plutôt au périmètre de l'industrie. Le champ pourrait être limité à un certain niveau de chiffre d'affaires. La réflexion sur ces questions reste toutefois à ses débuts.

Ce projet présente un caractère tout à fait exploratoire résultant en partie du mode de collecte par internet et surtout de l'objet lui-même, les formations verdissantes, un concept peu stabilisé et relativement difficile à cerner. Le SOeS analyse déjà les formations initiales à l'environnement. Nous utilisons ce travail comme point d'appui mais nous devons continuer de porter une grande attention à la manière de cerner et décrire ces formations. Un chargé d'études du Cereq défriche ces questions, en réalisant un certain nombre d'entretiens auprès de responsables d'organismes de formation ou de branche professionnelle. Des échanges se sont noués et se poursuivront avec le SOeS mais aussi avec les membres d'un groupe de travail de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte sur la relation entre formation et emploi co-piloté par le Cereq et l'Afpa. A ce stade, il est prévu de réaliser la collecte à l'été 2014 pour des premiers résultats en 2015.

Françoise BOUYGARD

Nous nous trouvons ici dans un champ nouveau. Vous avez expliqué la méthode, essentiellement centrée sur les Bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation. Nombre de ces formations, organisées directement dans l'entreprise ou la branche, n'échappent-elles pas aux organismes de formation *stricto sensu* ?

Danièle GUILLEMOT

Nous ne pourrions effectivement pas dresser un état exhaustif de l'ensemble de ces formations puisque notre enquête se concentre sur les formations proposées par les organismes de formation. Nous sommes conscients que l'ensemble des formations de ce champ ne seront pas prises en compte. Cette limite nous a déjà été signalée au cours des rencontres, notamment avec les branches professionnelles. D'autres branches ont également indiqué qu'il existait des externalisations de formation afin de mutualiser celles-ci entre les entreprises ou les branches, compte tenu de la nouveauté de ces formations.

Martine THUILLIER, Ministère des droits des femmes

Les demandes formulées auprès des organismes de formation distingueront-elles les hommes et les femmes ? Nous avons en effet travaillé sur la mixité dans les emplois verts, qui présentent un potentiel d'emploi très significatif. Or nous avons constaté qu'un certain nombre de femmes ne choisissaient pas forcément les formations adaptées à ces emplois. Cet aspect est-il inclus dans votre enquête ?

Danièle GUILLEMOT

Il me semble que les bilans pédagogiques et financiers, sur lesquels nous nous appuyons et qui produisent un certain nombre de statistiques sur les stagiaires, ne sont pas « genrés ». Les stagiaires sont distingués

suivant leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, etc.) mais pas suivant leur sexe. Cette information me paraît difficile à collecter auprès des organismes de formation car je doute qu'elle figure dans leurs systèmes d'information.

Françoise BOUYGARD

Je pense cependant que les acheteurs de la formation demandent ce type d'information en général. Il me paraît possible de la retrouver.

Danièle GUILLEMOT

Nous ne nous étions pas posé cette question. Je la note et nous vérifierons s'il s'avère possible d'obtenir cette information. Il faudrait pour cela qu'elle soit retracée dans les systèmes d'information des organismes.

Bernard SUJOBERT

Je suis surpris de ne pas voir mentionnées les régions alors qu'elles possèdent quand même des prérogatives importantes en matière de formation professionnelle continue. En outre, le verdissement de ces emplois peut présenter des différences suivant le territoire. Les observatoires régionaux sur l'emploi et la formation ne pourraient-ils pas apporter leur pierre à l'édifice ?

Daniel BLONDET, CGT

Le Cereq est fondé sur le socle de l'étude de la relation entre formation et emploi. Si vous vous interrogez sur l'investissement en formation continue pour les formations vertes, il conviendrait également de vérifier si ces formations se concrétisent bien par des emplois. Le Ministère de l'éducation a commandité une étude, qui conclut que ce verdissement n'engendre pas de nouveaux métiers, à l'exception de fonctions particulières dans le bâtiment, pour la prise en compte du développement durable. Il serait bon d'ajouter un pan sur les incidences de ce verdissement sur l'emploi.

Danièle GUILLEMOT

Nous aurions effectivement pu centrer cette enquête sur certains territoires mais puisque nous la conduisons par internet, il nous a semblé pertinent d'élargir son champ géographique, en ne s'interdisant pas, suivant les résultats, d'exploiter ex-post cette dimension. Cela peut toutefois s'avérer compliqué car certains organismes de formation centrés à Paris accueillent des stagiaires issus de toute la France. J'ai bien noté votre question sur les territoires, qui nous préoccupe également. Nous sommes parfaitement conscients que la formation devient de plus en plus une question régionale. Cette dimension territoriale est d'ailleurs abordée au sein du groupe de travail que j'évoquais, puisqu'il comprend plusieurs CARIF.

Quant aux emplois verdissants, je vous renvoie aux travaux que le Cereq a engagés avec le CGDD sur le verdissement des emplois et des formations. Ce travail de plus longue haleine pose la question du verdissement et cherche à vérifier s'il entraîne la création de nouveaux emplois ou la transformation d'emplois existants. Ces études se fondent plutôt sur des travaux qualitatifs et des entretiens. Ce chantier relativement lourd doit durer trois ans pour aboutir en 2017.

Pierre GREFFET, SOeS

Nous avons effectivement créé une instance, l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte auquel sont associés le Cereq, la Dares, Pôle emploi et les OREF. Les problématiques de régionalisation des travaux sur les formations, la mesure de l'emploi, le marché du travail sont inscrites au programme de travail de cet observatoire, de même que la relation entre emploi et formation, une dimension relativement difficile à mesurer. Je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activité de l'observatoire publiés sur le site du SOeS et du Ministère de l'écologie. L'an prochain paraîtra également une publication spécifique sur le marché du travail des métiers verts et verdissants, en partenariat avec la Dares et Pôle emploi.

Françoise BOUYGARD

Les questions restent nombreuses sur l'objectif central de l'enquête. Celle-ci semble viser à cerner la capacité des organismes de formation à former aux emplois verts. Je reste un peu interrogative sur la méthode choisie. Je ne suis pas certaine que les BPF fournissent l'information fine permettant de déterminer si le marché de la formation actuelle se trouve en mesure de répondre à une demande des entreprises, des

branches et des individus en faveur de formations particulières, eu égard à l'évolution des emplois vers l'économie verte. Je comprends également qu'il s'agit d'une enquête exploratoire dans un domaine nouveau qui fait l'objet d'autres travaux. De ce fait, si personne ne s'y oppose, j'émettrai un avis favorable mais nous resterons vigilants sur le déroulement des travaux.

Danièle GUILLEMOT

J'en suis d'accord. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le caractère exploratoire de cette enquête. Le Cereq a déjà réalisé par le passé des enquêtes fondées sur les BPF. Il s'agissait alors de sujets moins difficiles, liés plutôt à des stratégies économiques mais nous possédons une certaine expérience en ce domaine. Je pense que la difficulté réside moins dans l'interrogation des organismes de formation que dans l'objet lui-même, qui paraît très difficile à cerner.

Un avis d'opportunité favorable est donné à ce projet d'enquête.

.2 Renouvellement d'avis d'opportunité

Enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) 2014, questionnaire principal, Insee/DSDS

Françoise BOUYGARD

Cette enquête sur les statistiques sur les ressources et les conditions de vie est bien connue. Elle a reçu un avis d'opportunité en 2002. Je vous propose de renouveler l'avis d'opportunité favorable.

Bernard SUJOBERT

A la dernière page, nous voyons intervenir un nouvel acteur, le délégué interministériel aux Archives de France, dont l'avis est requis. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette intervention ?

Françoise BOUYGARD

Une réponse sera apportée ultérieurement.

L'avis d'opportunité de cette enquête est renouvelé.

.III Thème d'échanges : compétences des adultes et formation tout au long de la vie

Introduction

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous avons choisi de consacrer ce point aux compétences des adultes et à la formation tout au long de la vie. Avant l'introduction à la discussion, un état sera dressé sur les enquêtes sur l'évaluation des compétences des adultes et le dispositif d'observation des formations tout au long de la vie.

.1 Point sur les enquêtes sur l'évaluation des compétences des adultes (autour des enquêtes PIAAC de l'OCDE et IVQ de l'Insee), Insee (en association avec la Depp)

Nicolas JONAS, Insee

Il m'a été demandé d'effectuer un regard croisé entre deux enquêtes menées par l'Insee, l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) 2011 qui s'intéresse à l'évaluation des compétences à l'écrit et en calcul, et le *Programme for the international assessment of adult competencies* (PIAAC), qui cherche à observer les concepts très proches : les compétences en traitement de l'écrit et en calcul pour IVQ et les compétences en *littératie* et *numératie* pour PIAAC. Malgré la proximité des termes, ces enquêtes se distinguent sur de nombreux points et d'abord sur le support d'évaluation choisi, papier pour l'une, numérique pour l'autre. Il existe par ailleurs des différences fortes dans le rôle de l'enquêteur, déterminant pour l'une et très discret pour l'autre, ainsi que dans la prise en compte de l'impact de la motivation de l'enquêté sur l'évaluation.

L'enquête IVQ a été menée entre octobre 2011 et janvier 2012 auprès de 14 000 personnes en France métropolitaine et continue d'être menée dans plusieurs départements d'outre-mer. Elle fait suite à une première campagne conduite en 2004. Cette enquête distingue les personnes interrogées en deux groupes, dès le début de l'interrogation, par une première série de questions simples. Les personnes qui éprouvent des difficultés à l'écrit dès ces premières questions sont orientées vers un module ANLCI où leurs compétences sont évaluées dans trois domaines : la production de mots écrits, l'identification de mots et la compréhension d'un texte simple. Le pourcentage de bonnes réponses nous permet d'établir des groupes dans ces trois domaines. Pour obtenir un indicateur synthétique, nous établissons un nouveau score à partir de la plus mauvaise performance obtenue par les individus parmi ces trois domaines. Les personnes qui ont réussi la première partie de l'évaluation sont orientées, quant à elles, vers des questions plus élaborées, qui peuvent prendre la forme d'un texte encyclopédique, par exemple, et appellent un raisonnement verbal. Nous comptons les bonnes réponses obtenues aux exercices de ce module haut. Les personnes qui ont répondu à ce deuxième module figurent dans les quatre premiers groupes de compétences, suivant leur proportion de bonnes réponses. Les personnes passées par le module ANLCI appartiennent aux quatre groupes suivants.

L'enquête PIAAC a été menée en France auprès de 7 000 individus mais 166 000 personnes ont été interrogées dans les 24 pays participants entre 2011 et 2012. Cette enquête se distingue surtout par son mode d'évaluation. L'OCDE souhaitait en effet privilégier le support informatique. Le premier objectif de l'enquête tend donc à évaluer les compétences informatiques des personnes. Faute de compétences en ce domaine, les personnes réalisent les exercices sur support papier. Autre particularité, l'ensemble des exercices sont communs à tous les pays. Les groupes de compétences ne sont pas établis de la même façon que pour IVQ. Il ne s'agit pas uniquement de comptabiliser les bonnes réponses pour établir un pourcentage. Nous avons recours à un modèle économétrique bien plus élaboré, un modèle de réponse à l'item à deux paramètres (MRI), qui consiste à prendre en considération l'ensemble des réponses en cherchant d'abord à exprimer la probabilité de réponse des individus en fonction de leur niveau de compétence, de la difficulté de la question et de sa discrimination. Ce modèle économétrique vaut pour tous les participants de l'enquête et permet d'établir des scores continus, compris, empiriquement, entre 0 et 500. Vous pouvez voir la moyenne obtenue par les Français de 16 à 65 ans en *littératie* et *numératie*. La France se situe à la 22^{ème} et 20^{ème} place sur 24 dans ces deux domaines. Des seuils sont ensuite fixés pour définir six groupes de compétences, auxquels correspondent des types de tâches que les individus peuvent réaliser avec succès. Ce découpage permet de comparer d'une manière assez lisible la distribution des compétences entre les différents pays. La France est surreprésentée dans les trois niveaux inférieurs de compétences par rapport à la moyenne de l'OCDE. Les niveaux 3, 4 ou 5 comptent au contraire moins de Français.

Les résultats de l'enquête IVQ sont parus en décembre 2012. Ceux de l'enquête PIAAC sont parus voilà un mois. D'après IVQ, 16 % des personnes éprouvent des difficultés à l'écrit, dont 11 % des difficultés graves ou fortes. 21,5 % de la population appartient aux groupes 1 ou inférieur à 1 en *littératie* suivant l'enquête PIAAC. La différence sensible entre les résultats de ces deux enquêtes soulève une question de cohérence des données et de divergence d'appréciation. Il faut, pour y répondre, se rappeler la façon dont les scores sont établis pour chacune de ces enquêtes. IVQ mène une approche multidimensionnelle, évaluant trois domaines. Les personnes interrogées sont très tôt orientées vers deux types d'épreuves différents. Le saut qualitatif entre les différents groupes de compétences permet d'ordonner les individus suivant des groupes mais ne permet pas d'expliquer la différence de niveaux entre ces groupes. PIAAC cherche au contraire à estimer les compétences des adultes sur une échelle unique de performance et à partir d'un score continu. Cette divergence d'approche rend la comparaison des résultats moins évidente. Pour réaliser cette comparaison, nous devons changer nos modes de calcul des scores dans IVQ. Nous avons ainsi appliqué aux données d'IVQ les mêmes méthodes que celles utilisées dans PIAAC et comparé les extrêmes de la distribution, c'est-à-dire les 10 % de personnes les plus et les moins compétentes. Les profils de population comparés selon cette méthode se révèlent finalement très semblables même si cela ne signifie pas que les personnes considérées soient les mêmes. Pour vérifier cela, nous avons cherché à confronter les approches multidimensionnelles et unidimensionnelles sur les données d'IVQ. Cela permet de déterminer si un individu serait classé dans le même groupe de compétences selon les deux approches. L'estimation apparaît globalement convergente entre les deux enquêtes. Dans 97 % des cas, les individus sont bien classés. Il reste néanmoins 3 % des cas pour lesquels les estimations diffèrent, un taux élevé par rapport aux 11 % de personnes qui éprouvent des difficultés. Nous constatons donc une grande fragilité dans la comparaison de ces deux enquêtes, qui résulte du fait qu'elles ne poursuivent pas du tout le même objectif.

L'enquête IVQ a été diligentée suite aux débats portés notamment par ATD Quart-Monde sur le lien entre l'illettrisme et l'exclusion sociale qui soutenaient, notamment, qu'une mauvaise maîtrise des outils fondamentaux de la communication écrite empêcherait la cohésion sociale. Certains chercheurs ont même parlé « d'autisme social » pour qualifier l'illettrisme. Les objectifs d'IVQ ont ainsi porté sur la mesure de

l'efficacité de la communication par écrit. Les objectifs de PIAAC se révèlent très différents. Il s'agit de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Pour ce faire, un score unique s'avère plus intéressant. L'enquête PIAAC cherche également à prendre en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les personnes qui ont accès à ces technologies doivent développer de nouvelles compétences, qui n'ont plus rien à voir avec les compétences cognitives mais qui relèvent davantage du raisonnement verbal et du savoir-faire. Les domaines d'évaluation varient donc entre les deux enquêtes.

Malgré des approches différentes, les deux enquêtes nous apportent des enseignements communs lorsque nous examinons la distribution des scores. Dans les deux enquêtes, les générations les plus jeunes se révèlent plus performantes que les autres générations. Plus globalement, le niveau moyen s'avère meilleur dans les populations les plus jeunes et les personnes jeunes figurent moins dans la partie des personnes en grande difficulté. Deuxième enseignement commun, le diplôme présente une influence déterminante pour le niveau de compétence. L'enquête PIAAC nous apprend que la France représente le deuxième pays où la formation initiale détermine le plus la compétence à l'âge adulte. La France affiche aussi les plus fortes disparités sociales puisque le diplôme des parents détermine grandement le niveau de compétence des adultes. Enfin, le fait de ne pas avoir été scolarisé en France joue aussi fortement sur ce niveau. Surtout, la durée de résidence sur le sol français ne modifie pas l'écart entre les personnes scolarisées à l'étranger ou en France, contrairement à la Finlande où l'écart s'annule au bout de cinq ans. Ces deux enquêtes soulèvent également de nombreuses questions sur la formation continue des adultes. La France est un pays où les adultes se forment beaucoup. Mais personnes qui recourent le plus aux formations présentent déjà la plus grande compétence.

L'enquête PIAAC suscite quelques interrogations sur sa comparabilité internationale, comme nous l'avons indiqué en 2009. De nombreux progrès ont néanmoins été accomplis depuis 2004 même s'il reste certaines interrogations à lever, notamment concernant la qualité des résultats selon les pays. Quant aux perspectives d'avenir, l'OCDE a déjà mis en place une deuxième vague sur d'autres pays, dont l'Argentine ou la Grèce. Une troisième vague introduira également les pays du Golfe. Les pays qui ont participé à la première vague devraient faire l'objet d'une nouvelle enquête dans une dizaine d'années. Pour IVQ, rien n'est prévu sauf en Martinique où la collecte sera réalisée d'ici un an. La question demeure pour l'instant de l'opportunité de conserver deux enquêtes sur deux thèmes aussi proches.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Quelle est votre opinion sur le sujet ?

Nicolas JONAS

Ces deux enquêtes ne portent pas exactement sur les mêmes compétences. L'enquête PIAAC présente l'avantage de prendre en compte l'outil informatique, principale carence d'IVQ, mais son protocole suscite un certain nombre d'interrogations et nous ne sommes pas entièrement assurés de pouvoir réaliser des comparaisons de qualité entre les différents pays.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Faut-il conserver les deux ?

Nicolas JONAS

Je le pense, d'autant que ces enquêtes n'intéressent pas les mêmes personnes dans le débat public. Il s'avère très difficile de faire converger les deux modèles. Nous avons engagé des discussions avec l'OCDE mais d'autres pays ne possèdent pas une enquête d'aussi grande qualité qu'IVQ.

Daniel BLONDET

Nous faisons partie de ceux qui restent très attachés à l'enquête IVQ. Je rappellerai que le dernier avis du Cnis sur le sujet s'interrogeait fortement sur la méthodologie et soulignait la pertinence de la démarche d'IVQ, qu'il convenait de poursuivre. Dans votre *Insee Analyses* d'octobre, vous signaliez les grands problèmes de collecte pour PIAAC : par exemple, dans certains pays, les interrogés sont rémunérés pour répondre. Nous avons appuyé cet avis du Cnis mettant en exergue les difficultés de l'enquête PIAAC et prônant le maintien de l'enquête IVQ.

Quentin DELPECH, Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Deux points de l'enquête PIAAC restent absents du dispositif IVQ : la capacité à se familiariser avec un environnement de travail à fort contenu technologique et l'usage des compétences sur le lieu de travail. Ces points s'avèrent importants et apportent quand même une plus-value.

Nicolas JONAS

Nous avons effectivement laissé de côté deux modules d'évaluation de PIAAC. Le premier est destiné aux personnes qui éprouvent de grandes difficultés à l'écrit (*Reading components*). Plusieurs pays l'ont refusé. Il s'avérait en effet très difficile de conserver un exercice commun à tous les pays sur cet item qui renvoyait à l'apprentissage de la langue. Le second recouvre la capacité à résoudre des problèmes sur ordinateur (*Solving problems*). Comme d'autres, nous n'avons pas retenu ce module qui représentait des défis technologiques plus ou moins bien résolus par l'OCDE. Cet item n'apparaît pas dans IVQ, qui n'utilise pas le support informatique. Le dispositif IVQ s'intéresse néanmoins à l'usage des compétences à l'écrit. Les questions se révèlent moins nombreuses mais l'enquête IVQ dure à peine plus d'une heure quand l'enquête PIAAC dure plus de deux heures, sur support informatique.

Gérard BOUVIER, Ministère de l'Intérieur, DESD

Le Ministère de l'intérieur s'intéresse fortement aux comparaisons internationales. Les résultats font état d'une situation française relativement mauvaise sur le plan de l'éducation et des performances scolaires des adultes en général mais aussi d'une intégration des populations étrangères qui n'est ni bonne ni mauvaise. Le maintien des deux enquêtes me paraît important car si les travaux de l'OCDE offrent des aspects de comparaison intéressants, le contexte national conserve toute sa pertinence, puisque nous présentons une structure d'immigration complètement différente de celle de nos voisins. Nous avons besoin de connaître plus avant nos populations, *via* l'outil IVQ qui approfondit l'analyse des problèmes au niveau national.

Fabrice LENGART

Dans le champ français, nous conduisons effectivement deux enquêtes dont les thèmes se révèlent très proches mais qui visent deux objets légèrement différents. L'enquête IVQ est née du fait que la première enquête internationale sur ce thème pêchait en termes de protocole. La France a donc cherché à concevoir une enquête plus conforme à des critères de qualité, réalisant des travaux dont PIAAC a bénéficié. Le dialogue entre la France et l'OCDE sur ce sujet a permis d'améliorer très fortement le protocole PIAAC à l'international. De ce fait, la question de l'opportunité de conserver deux enquêtes mérite d'être creusée. L'Insee a mené et publié les deux enquêtes, en expliquant leurs similitudes et leurs différences mais en assumant aussi la qualité des résultats de ces deux enquêtes. Dans un panorama général où les contraintes sur l'appareil de production statistique s'avèrent réelles, cette question devra être posée.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Que pourrions-nous faire concrètement ?

Fabrice LENGART

Jusqu'à présent, nous avons publié deux « Quatre pages » spécifiques sur IVQ et PIAAC et un *Insee Analyses* de comparaison. Les travaux doivent continuer sur ces deux enquêtes. A leur terme, nous pourrions sans doute parvenir à une décision. Il n'existe toutefois pas d'urgence car ces enquêtes n'ont pas vocation à être reconduites très régulièrement.

Jean-Christophe SCIBERRAS

A quel terme ces travaux pourraient-ils aboutir ?

Fabrice LENGART

Un numéro *d'Economie et statistiques* devrait paraître d'ici deux ans. Les travaux à mener s'avèrent relativement significatifs. Il paraît utile de formuler un avis dans le moyen terme pour éviter que le sujet ne sorte de notre champ de vision. Il ne faut pas non plus imaginer trancher la question à court terme.

.2 Point sur le dispositif d'observation de la formation tout au long de la vie

.a Formation des adultes (autour de l'enquête européenne AES Dares-Insee), Dares

Patrick POMMIER, Dares

L'enquête Insee-Dares sur la formation des adultes dite « AES 2012 » pour « *Adult Education Survey* », constitue une enquête européenne sur la formation tout au long de la vie, réalisée auprès des ménages, qui porte sur l'accès des individus d'âge adulte à la formation au sens large. Suivant la définition européenne, la formation tout au long de la vie recouvre « *toutes les activités d'apprentissage menées au cours de la vie dans le but d'améliorer ses connaissances, ses qualifications et ses compétences, que ce soit dans une perspective citoyenne, sociale et/ou d'emploi* ». Une enquête européenne ne signifie pas que tous les pays vont conduire cette enquête de la même façon. Il existe un tronc commun à tous les Etats membres, adossé à un règlement européen qui exige la fourniture d'une liste de variables que chaque Etat membre doit alimenter et fournir à Eurostat.

L'enquête vise à estimer le nombre de personnes formées et les taux d'accès à la formation par catégorie de population, décrire les formations auxquelles elles ont eu accès (finalité, type, durée, spécialité, financement, etc.), éclairer les conditions d'accès et de non-accès aux formations continues et à replacer le rapport à la formation dans le contexte institutionnel, y compris par l'insertion de questions spécifiquement françaises.

Le champ européen de l'enquête recouvre toute la population des 25-64 ans sans distinction de statut. La France l'a élargi aux 18-24 ans. L'enquête porte sur les formations à but professionnel ou non, c'est-à-dire toute activité d'apprentissage avec la présence d'un formateur même éloignée. Ce champ couvre les formations dites formelles, qui ont vocation à conduire à un diplôme ou un titre professionnel, informelles, qui ne poursuivent pas de vocation diplômante, ainsi que les apprentissages informels qui se déroulent sans formateur (autoformation *via* un logiciel par exemple). Les personnes sont interrogées sur les douze mois précédant l'enquête.

En France, cette enquête s'est déroulée d'avril à juin 2012. Elle avait été conçue par l'Insee et la Dares. Le questionnaire comportait les questions répondant aux variables européennes et des questions spécifiques à la France. La collecte a été réalisée en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee. Près de 14 000 personnes ont répondu pour un échantillon initial de 20 000. Les personnes ayant suivi une formation pouvaient décrire une formation formelle et jusqu'à trois formations non formelles, tirées au sort parmi les formations non formelles suivies. 14 000 formations ont ainsi été décrites par les 7 200 personnes qui en ont suivi. L'interrogation durait 35 minutes en moyenne.

Nous examinons d'abord les taux d'accès dans ce genre d'enquêtes. Ce taux d'accès rapporte les personnes ayant suivi au moins une formation dans les douze mois précédant la visite de l'enquête à l'ensemble de la population considérée. En France, 55 % des 18-64 ans ont suivi au moins une formation sur les douze mois précédant le printemps 2012. Dans le détail, toutes formations confondues, 50 % des 18-64 ans ont suivi au moins une formation ne menant pas à un diplôme ou un titre reconnu et 39 % ont suivi une telle formation pour des raisons professionnelles. 49 % des personnes en emploi à la date d'enquête ont été formées pour des raisons professionnelles, contre 27 % des personnes au chômage. 42 % des hommes et 36 % des femmes ont suivi ces formations pour raisons professionnelles. En emploi, 51 % des 25-54 ans et 37 % des 55-64 ans ont suivi une telle formation. Enfin, 11 % des 18-64 ans ont suivi une formation menant à un diplôme ou titre reconnu mais ils ne sont que 3,5 % chez les 25-64 ans, en excluant les étudiants. En Europe, la France avec un taux d'accès global de 50 % sur la population des 25-64 ans figure parmi les pays où l'on se formerait le plus, sachant que la moyenne européenne s'établit à 40 %. Dans la comparaison des personnes en emploi ou au chômage, nous retrouvons un écart en faveur des personnes occupant un emploi dans tous les pays.

Le rôle du protocole d'enquête se révèle déterminant. Nous avons choisi d'interroger les personnes de manière très approfondie sur les formations, en insistant fortement sur les différents types de formation. Nous obtenons ainsi des taux d'accès historiquement élevés. Les comparaisons avec les enquêtes antérieures ou d'autres sources ne s'avèrent pas pertinentes. Quant aux comparaisons internationales, elles sont à considérer avec prudence car les pays restent libres de déterminer les conditions dans lesquelles ils administrent leur enquête. Si nous avons réalisé une enquête en face-à-face, d'autres pays ont choisi de procéder par téléphone, courrier voire internet, ce qui hypothèque les comparaisons. Pour autant, les observations classiques sur les inégalités d'accès sont confirmées dans leurs grandes lignes.

S'agissant des difficultés rencontrées dans l'accès à la formation, un tiers des 18-64 ans déclarent avoir été empêchés de suivre une formation en raison principalement de responsabilités familiales et du coût. 55 % des personnes au chômage lors de la collecte ont éprouvé des difficultés d'accès et évoquent plutôt des formations qui ne conviennent pas, un manque de soutien ou de prérequis. Deux tiers des 18-64 ans n'ont pas souhaité se former davantage ou se former tout court. Si 78 % n'en ont pas éprouvé le besoin, les intéressés avancent aussi qu'aucune formation ne leur est proposée, qu'ils connaissent des problèmes familiaux ou de santé, possèdent un niveau insuffisant, etc. Au chômage, les personnes éprouvent des difficultés spécifiques, qui les incitent à s'autocensurer dans la démarche de formation.

La France avait ajouté des questions sur les droits parfois méconnus. Selon les résultats publiés dans *l'Insee Première* d'octobre 2013, la connaissance des dispositifs n'est pas la mieux partagée y compris chez les personnes occupant un emploi. Il s'agit désormais d'exploiter les résultats de l'enquête. Outre *l'Insee Première* susmentionné, nous avons prévu de réaliser un dossier dans *l'Insee Références* « Formations et emploi » qui paraîtra le 4 décembre. Un *Insee Résultats* devrait également paraître. L'enquête nous permettra également d'alimenter d'autres travaux réalisés notamment par le Cereq et la Dares en 2014 et au-delà. Par ailleurs, cette enquête est mise à la disposition des chercheurs.

Le futur Règlement AES est déjà en cours d'élaboration. Une enquête sera sans doute menée en 2016, suivant un rythme quadriennal plutôt que quinquennal. Eurostat milite actuellement pour la fourniture des indicateurs obligatoires sur un rythme biennal. La statistique publique nationale doit s'assurer de la comparabilité entre les enquêtes 2012 et 2016, tout en veillant à préserver la richesse de la source et à ne pas accroître la charge statistique.

Elisabeth KAHN, Solidarités Nouvelles face au chômage

Ne paraîtrait-il pas intéressant d'élargir le champ de l'enquête aux performances de la formation et, pour les demandeurs d'emploi, aux chances de retrouver un emploi grâce aux compétences nouvellement acquises ?

Patrick POMMIER

Nous interrogeons les personnes sur les bénéfices retirés de la formation suivie durant les douze derniers mois, l'acquisition de titres ou de qualifications ou la mise en pratique des connaissances mais nous ne disposons pas des moyens pour vérifier qu'elles ont pleinement tiré les fruits de la formation deux ans plus tard.

Françoise BOUYGARD

Il paraît cruel de faire se succéder la présentation des enquêtes IVQ, PIAAC et AES. La France est très mal positionnée en termes de compétences acquises alors qu'elle est bien positionnée dans une enquête sur la formation dont les modalités rendent les comparaisons internationales difficiles. Réaliser des enquêtes internationales qui ne permettent pas une telle comparaison ne manque pas de susciter des interrogations, surtout au vu de l'usage qui est fait de ces comparaisons par les pouvoirs politiques.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Votre remarque renvoie effectivement aux questions d'efficacité de la formation. J'éprouve une certaine frustration vis-à-vis de l'impossibilité de comparer ces résultats avec les enquêtes antérieures.

.b *Formation professionnelle (autour des enquêtes CVTS et DIFES employeur/salarié du Cereq), Cereq*

Danièle GUILLEMOT

L'enquête CVTS – « *Continuing Vocational Training Survey* » - est une enquête européenne, reposant sur un règlement européen obligatoire, sur la formation professionnelle continue conduite auprès des entreprises. Le dispositif DIFES développé en France par le Cereq associe à cette enquête l'interrogation d'un échantillon de salariés travaillant dans ces entreprises sur leur propre participation à cette formation.

L'enquête CVTS porte sur la formation financée par les entreprises d'au moins dix salariés du secteur privé (hors agriculture, santé, éducation). Elle couvre le champ des formations au moins en partie financées par l'entreprise. Elle comporte une description des formations suivies par les salariés, du financement de ces formations, de l'organisation de la politique de formation de l'entreprise. La France, comme pour l'enquête

AES, a ajouté quelques éléments aux obligations européennes, notamment sur l'organisation du travail, les politiques RH et les stratégies des entreprises. La dernière enquête CVTS 4, quatrième d'une série qui a débuté en 1995, a été réalisée en 2011 sur l'année 2010 par 28 pays européens. En France, cette enquête a été conduite par le Cereq, en lien avec la Dares.

Je vous présenterai quelques résultats à titre d'illustration. Le Cereq a mené des premières études à partir de la base des indicateurs fournis par Eurostat pour les différents pays participants. Ces études confirment la convergence des taux d'accès des salariés à la formation déjà constatée lors de la précédente enquête. La France fait toujours partie des pays les plus formateurs, privilégiant les cours et stages. Avec un taux d'accès de 45 %, la France se situe plutôt parmi les pays qui forment le plus au moyen de cours et stages, alors que le taux d'accès aux formations en situation de travail, par exemple, atteint seulement 15 % et se positionne dans le bas des pays européens. Autre exemple de résultats, les entreprises françaises se révèlent particulièrement nombreuses à déclarer privilégier la formation des salariés pour s'adapter aux futurs besoins de qualification plutôt que de recruter, mais la France n'évalue pas plus que les autres pays ces besoins. Nous pouvons également observer, sur la base du volet français de l'enquête CVTS, un recul entre 2005 et 2010 de la proportion des entreprises qui déclarent recueillir les besoins de formation des salariés, en particulier dans les petites entreprises de 10 à 49 salariés qui ne sont que 55 % à procéder à ce recueil contre 62 % cinq ans plus tôt. Or l'enquête DIFES montre que les politiques actives de formation permettent un meilleur accès des salariés à la formation, en particulier pour les catégories les moins formées, ce qui réduit les inégalités sociales d'accès à la formation. Dans cet exemple, nous observons une évolution qui peut paraître préoccupante. Nous allons donc approfondir cette question dans une prochaine étude.

L'enquête DIFES – « Dispositif d'information sur la Formation Employeur Salarié » - recouvre 6 000 salariés appartenant à un sous-échantillon de 1 800 entreprises CVTS. Ces salariés ont été interrogés en 2012 sur leur participation à des actions de formation (durée, spécialité, type de formation, etc.), leur connaissance des dispositifs de formation, l'information reçue, les besoins de formation non satisfaits mais également sur des éléments de contexte (conditions de travail, changements dans l'activité professionnelle, etc.). Ce dispositif a été conçu pour observer les comportements des salariés vis-à-vis de la formation, en lien avec les politiques des entreprises en matière de formation ainsi que les politiques RH, la gestion de main d'œuvre, les stratégies des entreprises, mais aussi en lien avec le travail. Le système français de formation continue fait en effet des entreprises le principal financeur et donc le principal organisateur de la formation. C'est la raison pour laquelle le principal objectif des formations vise à adapter les compétences des salariés au besoin des entreprises, notamment en cas de changements techniques. La formation des salariés est donc fortement ancrée dans le travail et liée aux politiques des entreprises. L'enquête DIFES permet d'observer ces différentes dimensions. Les premiers résultats montrent que lorsque les représentants du personnel sont impliqués dans la gestion de la formation, l'accès des salariés à celle-ci est multiplié par 1,6. Lorsque les entretiens professionnels sont organisés pour toutes les catégories de salariés, ce taux est multiplié par 1,9. Les salariés non cadres tirent les plus grands bénéfices de ces politiques de formation puisque le taux d'accès à la formation, lorsque des entretiens sont mis en place pour toutes les catégories de salariés, est multiplié par 2 pour les employés et ouvriers alors qu'il croît seulement de 30 % pour les cadres. Pour en savoir plus, je vous renvoie aux travaux réalisés par le Cereq. Un ouvrage va paraître en fin d'année intitulé « quand la formation continue » et diffusera l'ensemble de ces informations. Le Cereq lancera également très prochainement un groupe d'exploitation de ces enquêtes.

S'agissant des perspectives, l'enquête CVTS devrait être renouvelée en 2016 pour l'année 2015. Les discussions au sein d'Eurostat sont bien avancées. Il a été proposé au niveau européen de « modulariser » l'enquête en se limitant au recueil des informations qui ne peuvent être obtenues dans d'autres enquêtes, c'est-à-dire des informations qualitatives sur les politiques de formation. La France a défendu le maintien de la collecte de l'ensemble des informations dans une même enquête, seul moyen pour analyser dans leur interaction à la fois le financement, les politiques de formation et l'accès des salariés à ces formations. Pour l'heure, il est prévu de reconduire l'enquête dans le format classique et les dernières discussions au sein d'Eurostat tendent à démontrer qu'il n'est pas forcément aisé de « modulariser » l'enquête. Il nous semble également souhaitable de reconduire le dispositif DIFES, qui associe les informations issues des entreprises et des salariés. En prolongement, nous pourrions imaginer de réinterroger les salariés sur plusieurs années afin d'observer leur parcours professionnel interne ou externe à l'entreprise, en lien avec les formations suivies mais aussi les politiques RH et les stratégies des entreprises. Ce souhait rejoint une préoccupation des acteurs du champ de la formation professionnelle, notamment des partenaires sociaux, de mieux comprendre l'impact des formations sur les parcours professionnels des salariés. Le futur dispositif devrait permettre d'observer l'évolution des systèmes de formation professionnelle continue, qui font l'objet de débats actuellement. Nous pourrions ainsi être amenés à redéfinir des éléments de mesure sur la formation professionnelle continue et observer l'usage, par les entreprises et les salariés, de dispositifs comme le compte personnel de formation ou le conseil en évolution professionnelle.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

Il a été question d'étendre le règlement concernant ces enquêtes au secteur public. Qu'en est-il ? Il existe des divergences de définitions pour la formation initiale et la formation continue entre secteur privé et fonction publique en France. Le levier européen permettrait de faire progresser la discussion en vue notamment d'établir des comparaisons public-privé.

Danièle GUILLEMOT

Une extension avait effectivement été évoquée mais les opinions ont convergé au niveau européen pour écarter cette hypothèse, qui se heurte à des difficultés multiples. Les discussions ont surtout conduit à étendre le champ de la future enquête à la santé et à l'éducation privée. Parmi les difficultés, les écoles de formation des fonctionnaires organisent des formations à la fois initiales et continues. La fonction publique présente quand même de fortes particularités. A titre personnel, je serais favorable à poursuivre les discussions en ce domaine.

Françoise BOUYGARD

J'y suis également très favorable. Les difficultés méthodologiques me paraissent pouvoir être résolues. Le service public de la santé ou de l'éducation peut être rendu par des organismes à statut public comme à statut privé. Les individus peuvent tantôt travailler dans un organisme à statut privé et tantôt dans un organisme à statut public. Exclure ce champ tend à se priver d'un élément de compréhension très important. Je soutiens donc votre position.

Florence AUDIER

Je soutiens également cette position d'autant que les difficultés méthodologiques restent tout à fait vraies pour le secteur privé, surtout dans le cadre des comparaisons internationales. Nous pouvons effectivement nous interroger sur le positionnement de certains pays, compte tenu des mélanges entre formation initiale et formation continue. Je doute que les centres de formation des apprentis en Allemagne soient strictement réservés à la formation initiale. Nous devrions revoir ce sujet, d'autant que ces types de travaux débouchent souvent sur des classements internationaux et se révèlent pernicieux.

.3 Introduction à la discussion

Marc-Antoine ESTRADE, DGEFP

Je partirai de quelques grands thèmes qui structurent les discussions dans l'actualité autour des évolutions de la formation professionnelle, pour voir dans quelle mesure l'ensemble des enquêtes statistiques actuelles permettent ou non de répondre aux questions qui se posent.

Dans la négociation actuelle, les partenaires sociaux ont défini le principe d'un compte personnel de formation qui puisse être utilisé de manière universelle. Cet élément soulève la question suivante : à quoi sert un droit individuel et comment les individus sont-ils en mesure de l'exercer ? Sur cette question, je tenais à souligner le grand intérêt du dispositif DIFES qui a permis de cerner un certain nombre d'éléments qui font que, dans le contexte d'une entreprise, un salarié demande à se former, mobilise son DIF, au-delà des caractéristiques purement individuelles que sont son niveau de diplôme ou sa formation initiale. De même, l'exploitation de l'enquête AES offre des avancées sur les mécanismes qui incitent un individu à recourir ou non à la formation. Sur ce sujet, il conviendra sans doute de réfléchir plus avant sur les contextes dans lesquels le demandeur d'emploi va chercher à se former. Le service régional de l'orientation est confronté à ces enjeux. Quel équipement faut-il offrir aux individus pour leur permettre de faire valoir leurs droits ? Quelle information leur apporter ? Il me semble que ces questions ouvrent tout un champ de réflexion.

Depuis l'accord de 1971, l'acte de formation en entreprise est présenté comme pouvant s'avérer utile autant à l'entreprise qu'au salarié. C'est sur cette base que se sont construits un certain nombre de consensus. Or dans le même temps les discussions actuelles démontrent que cette idée ne va pas toujours de soi en pratique. Nous avons besoin de conserver deux formes d'interrogation, auprès des entreprises pour connaître leurs pratiques, leurs motivations voire cerner la rentabilité économique de l'acte de formation, et auprès des salariés.

Une hypothèse est en cours de discussion et pourrait engendrer une profonde modification de l'obligation portée au titre du plan de formation des entreprises. Vous le savez tous, la « 2483 » constitue la source

administrative qui permet de connaître les dépenses des entreprises. Or si l'obligation de dépense ne se pose plus de la même manière, la source sous-jacente pourrait être remise en cause. Si cette obligation tombe, la logique des actions imputables, qui structure largement la politique de formation des entreprises, sera également remise en cause. Sous réserve d'admettre la validité des comparaisons internationales, il existe des manières de former très différentes en France et dans les autres pays. Si nous modifions la définition légale de l'acte de formation, la manière de former pourrait également être profondément modifiée. Nous devrions donc nous réinterroger sur le concept même de formation.

Nous avons appris de nombreux éléments sur les personnes *via* les enquêtes AES. Identifier les impacts en termes de trajectoire des personnes, une préoccupation forte, suppose des formes d'interrogation longitudinale. Des tentatives ont été entreprises autour de l'enquête DIFES pour déterminer si le fait de suivre une formation dans l'entreprise affecte la trajectoire ultérieure de l'individu mais nous restons interrogatifs sur les effets à plus long terme de la formation suivie dans l'entreprise et sur la capacité des individus à occuper un emploi suite à cette formation.

Se pose enfin la question de la régionalisation et du nouvel acte de décentralisation, qui pourrait confier aux régions un rôle encore plus important dans la définition des grands axes de la formation professionnelle, même si la responsabilité reste partagée avec les partenaires sociaux et l'Etat. Comment nos enquêtes peuvent-elles rendre compte de cette compétence ? Peuvent-elles faire apparaître des modalités de formation différentes selon les régions ? Telles sont les questions que nous devons nous poser.

.4 Débat

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous nous trouvons ici au cœur des débats publics en cours sur la réforme de la formation.

Stéphane GOLENISCHEV

Lors des enquêtes, la définition des formations formelles et informelles est souvent associée au diplôme ou à une qualification reconnue et nous oublions toujours la notion de formation qualifiante. Or une formation interne spécifique aux produits de l'entreprise ou spécifique au métier ne présente pas de grandes différences avec une formation dispensée à l'extérieur mais le salarié pourrait se trouver dans l'incapacité de trouver un autre emploi s'il n'a suivi que des formations internes non performantes dans d'autres situations.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Plus largement, comment identifier les différentes formes de formation et comment les valoriser ?

Quentin DELPECH

Les données sur l'orientation restent très perfectibles. L'enquête AES comporte des données sur l'origine de l'acte de formation mais il manque de nombreuses données sur le sujet.

Françoise BOUYGARD

Je suis frappée du fait que les enquêtes qui nous ont été présentées, sans doute parce qu'elles ont vocation à s'intégrer dans un cadre européen, ne comportent pas de question sur l'impact de l'organisation juridique et financière de la formation en France sur ce que l'on observe. Si l'imputabilité de la dépense sur l'obligation pour les entreprises de financer la formation professionnelle disparaît, peut-être observerons-nous des éléments différents. De façon plus générale, nous devrions nous poser la question de l'impact de l'organisation juridique et financière sur les résultats observés. Les enquêtes montrent qu'une grande partie des demandeurs d'emploi qui ne se sont pas formés mettent en avant le coût de la formation. Ce résultat nous interroge sur l'organisation du financement de la formation professionnelle alors que Pôle emploi dispose de moyens propres pour ce financement et que cette compétence est aujourd'hui décentralisée depuis dix ans.

Nicolas PROKOVAS

L'absence de formation est comptabilisée à travers les validations des acquis de l'expérience (VAE). Où en est notre connaissance globale de ce phénomène ? Quel lien pouvons-nous établir avec la nature et le contenu des formations ?

Marc-Antoine ESTRADE

La Dares essaie aujourd'hui de repérer la VAE son accès et tous les éléments de contexte. Pour la DGEFP, relancer la VAE et en faire un outil pour les individus redevient un vrai sujet d'interrogation. Cela génère toutefois une demande d'informations supplémentaires.

Christel COLIN

Nous connaissons, sur la VAE, des éléments simples comme le nombre de personnes éligibles à la VAE, celles qui obtiennent un titre par ce biais. Nous recueillons essentiellement ces informations sur les certifications publiques. Les certifications privées restent, quant à elles, relativement méconnues. La Dares avait conduit voilà quelques années une enquête très précise sur les parcours des candidats à la VAE. L'enquête Emploi permet également de déterminer si le diplôme a été obtenu par la VAE. Quant au périmètre des formations observées, les débats actuels nous interrogent sur la possibilité de poursuivre des séries longues, notamment sur le taux d'accès à la formation des salariés, mais des enquêtes comme AES donnent une vision très large de la formation, avec des définitions totalement indépendantes de la structuration et du contexte institutionnel. Cette définition permet de s'extraire de l'organisation institutionnelle et des sources statistiques potentiellement assises sur celle-ci.

Patrick POMMIER

S'agissant de la question des formations qualifiantes, l'enquête AES balaie l'ensemble du spectre des formations, quelle que soit leur durée, ainsi que les CQP même si ceux-ci ne constituent pas des formations formelles au sens de l'Union européenne. Encore faut-il que les personnes maîtrisent aussi l'architecture du système. Sur l'orientation, je ne vois pas l'allusion aux valeurs manquantes. Dans l'enquête AES comme dans l'enquête Emploi, des questions portent sur le fait que les personnes soient engagées dans une procédure de VAE, qu'elle porte ou non ce nom.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'appréhension de la formation constitue une course sans fin. On apprend quand même beaucoup sans se former au sens formel, ce qui complique l'analyse. Je vous propose d'examiner l'avis.

.5 Proposition d'avis

Dalila VIENNE

Je vous propose l'avis suivant.

Avis n°4 – Formation tout au long de la vie

« Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des liens entre les formations initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) et les carrières, par secteur d'activité et tous champs confondus (y compris le secteur public).

Il attache en particulier de l'importance au suivi des formations des demandeurs d'emploi et leurs effets en matière d'activité.

Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer un suivi du compte personnel de formation et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Il souligne l'intérêt d'un approfondissement de travaux relatifs à la connaissance des formations au niveau régional ».

J'ai enfin noté, sans la rédiger, la remarque de Françoise Bouygard sur la nécessité de comprendre l'impact du dispositif de formation dans ses aspects juridiques et financiers.

Florence AUDIER

Pourrions-nous ajouter « *des hommes et des femmes* » à la fin du premier paragraphe pour acter la prise en compte du genre ?

Danièle GUILLEMOT

Ne pourrions-nous pas élargir le suivi de l'évolution du compte personnel de formation, mentionné dans le troisième paragraphe, à d'autres évolutions qui pourraient résulter des négociations en cours ?

Françoise BOUYGARD

Nous aborderons tout à l'heure les autres avis, qui proposent également de suivre des sujets qui sont encore en cours de discussion. Je reconnais qu'il faut rester attentif aux réformes mais nous ne devrions pas nous montrer trop précis, puisque nous ignorons ce qui sera décidé. Prenons un exemple : si l'obligation de financer le plan de formation disparaît dans les entreprises de plus de dix salariés, peut-être l'obligation de formation demeurera-t-elle, son suivi étant renvoyé au suivi des négociations collectives et des accords.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous pourrions peut-être élargir, mentionnant la négociation qui s'ouvre.

Dalila VIENNE

Cela figure dans tous les domaines. Je vous rappelle que les avis sont accompagnés d'une note retraçant les attentes recueillies notamment lors d'entretiens menés par Odile Bovar.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous avons également prévu un chapeau à l'avis général sur les négociations collectives.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

De ce fait, nous pourrions contextualiser plus largement par rapport à l'ensemble des négociations en cours ou prévues en 2014, notamment pour ce qui concerne la fonction publique. Il conviendrait d'ajouter un chapeau un peu général qui dépasse le clivage public-privé.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous avons effectivement évoqué le suivi des négociations collectives dans le cadre de l'avis général, un suivi qui sert beaucoup en pratique. Ceci dit, je serais favorable à mentionner ce fait ici, alors que nous sommes au cœur de deux grandes négociations, même si nous ne savons pas ce qu'il va en résulter. Sur le plan régional, je ne comprends pas très bien de quoi il s'agit.

Christel COLIN

Cette formulation peut couvrir divers sujets : l'offre, le contenu, le financement, les usages, etc. La connaissance au niveau régional reste encore imparfaite. Les listes me laissent toujours perplexes puisqu'elles limitent souvent le champ d'observation.

Françoise BOUYGARD

Nous pourrions nous limiter à « *la connaissance au niveau régional de la formation professionnelle* ». La formation actuelle me paraît ambiguë puisqu'elle semble se concentrer sur les formations des conseils régionaux.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Il peut s'agir en effet des acteurs de la formation, dans leur organisation régionale.

Elisabeth KAHN

Le deuxième paragraphe sur les demandeurs d'emploi me paraît un peu paternaliste. Nous pourrions indiquer « *il attache une importance particulière au suivi des formations des demandeurs d'emploi* ».

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je pense que cette suggestion va recueillir l'unanimité. Nous en sommes tous d'accord.

Marc-Antoine ESTRADE

Plutôt que « *d'assurer un suivi du compte personnel* », il faut en comprendre l'accès. Peut-être cette formulation se révèle-t-elle trop large mais je pense que la question dépasse son intégration dans les systèmes d'information.

Jean-Christophe SCIBERRAS

C'est l'utilisation du compte et son impact dans la sécurisation des parcours que nous souhaiterions cerner. Le Secrétariat du Cnis finalisera le texte, que je validerai.

.IV Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : examen et finalisation des propositions d'avis sur les besoins prioritaires en matière de statistiques sur l'emploi, les qualifications et les revenus du travail, la démographie et les questions sociales

.1 Introduction

Françoise BOUYGARD

Nous reprenons un thème désormais bien connu, celui des projets d'avis du moyen terme 2014-2018. Dans nos deux commissions, nous avons commencé à aborder ces projets sans avoir eu le temps d'approfondir la discussion. Nous avons donc décidé de consacrer plus de temps à ces avis aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui ont contribué par écrit à l'amélioration des projets qui vous ont été transmis, notamment le Haut conseil à la famille, l'UNAF, la CGT, l'Union sociale pour l'habitat, la Fondation Abbé Pierre, l'Union des entreprises et des salariés pour le logement. Nous avons reçu de nombreux amendements. Avant de revenir sur ceux-ci, je tenais à rappeler l'esprit dans lequel nous travaillons. Le dossier qui vous a été transmis comprenait les projets d'avis des autres commissions, ce qui vous permet de resituer nos discussions dans l'ensemble des avis du Cnis. Nous devons nous efforcer de rédiger des avis assez ramassés, clairs et percutants que nous pourrons suivre sur les quatre ans de ce prochain moyen terme. Nous avons donc demandé au Secrétariat de formuler une première proposition de rédaction des avis qui ne reprenne pas entièrement les amendements, qui nous conduisaient parfois à un degré de précision excessif. Ces précisions et illustrations conservent toutefois toute leur pertinence. Nous en garderons la trace par le compte rendu de la réunion d'aujourd'hui. Ces propositions figurent également sur le site du Cnis.

Je vous propose de revenir sur les projets avis par avis à partir de la proposition du secrétariat du Cnis.

.2 Echanges avec la salle et propositions d'avis

.a Commission Démographie et Questions Sociales

Avis n° 1 : Composition des ménages

« Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des liens entre les membres du ménage afin de mieux prendre la mesure de formes de cohabitation comme les familles recomposées, la résidence alternée des enfants, les familles monoparentales, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de séparation concernent tous les couples, y compris non mariés et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

**pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage ;
pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.**

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des compositions familiales : isoler les familles de 3 enfants (qui représentent une part importante des familles), et ne plus les fondre dans un ensemble « 3 enfants et plus ».

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des familles nombreuses ».

Françoise BOUYGARD

Nous avons reçu, sur cet avis, des propositions du Haut conseil de la famille et de l'UNAF.

Dalila VIENNE

Le secrétariat général propose de supprimer de l'avis les passages en italique, notamment la résidence alternée, qui figure plus loin dans l'avis et les familles monoparentales, dans la mesure où il existe déjà de nombreuses informations sur celles-ci. Le premier paragraphe met plutôt l'accent sur les formes encore peu ou pas développées par le système statistique. Nous proposons par ailleurs de remplacer la phrase précise sur les familles de plus de trois enfants par une phrase plus courte sur les familles nombreuses.

L'avis n°1 est approuvé.

Avis n°2 : Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

« Le Conseil incite à développer l'information territoriale sur :

**les différents modes de garde des jeunes enfants, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité de l'un des parents, ou des deux, et pouvoir quantifier la pénurie ;
les conditions de vie des personnes âgées : ressources, habitat (y compris institutions) ;
le nombre et les conditions de vie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.**

Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des aidants notamment familiaux par les personnes âgées »

Françoise BOUYGARD

Les amendements, sur cet avis, provenaient de l'UNAF, de la Drees et de la CGT.

Dalila VIENNE

Nous proposons de supprimer la quantification de la pénurie dans la mesure où il s'agit ici d'une mesure d'évaluation qui ne relève pas directement du ressort de la statistique publique ainsi que les conditions de vie des personnes en situation de handicap, une proposition trop générale et trop ambitieuse du point de vue de la Drees.

Bernard SUJOBERT

Les conditions de vie figuraient quand même dans l'avis initial. Face au nombre, qui constitue une quantification très sommaire, les conditions de vie peuvent enrichir la connaissance statistique. Cette suppression me paraît très dommageable. Même si l'expression se révèle peu précise, nous exprimons la nécessité de recueillir une « chair » sociale.

Pierre AUDIBERT

La Drees a exprimé la crainte de ne pouvoir répondre à cette question.

Fabrice LENGART

L'information territoriale peut se révéler extrêmement coûteuse. Il n'est pas certain que nous soyons en mesure de territorialiser les conditions de vie d'une population particulière. La Drees proposait plutôt d'introduire, après ces trois items sur l'information territoriale, une phrase plus sobre.

Odile BOVAR, Cnis

Sur la question des personnes handicapées au niveau territorial, les entretiens que nous avons menés au cours des six derniers mois ont dégagé la question de l'accessibilité aux services pour ces personnes, une question également évoquée lors de la rencontre Territoires. Cette notion apparaît moins floue que les conditions de vie et ne concerne pas forcément la Drees.

Françoise BOUYGARD

Je m'étonne que la Drees ne voit pas de difficulté à développer l'information territoriale sur les conditions de vie des personnes âgées alors qu'elle en voit sur les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Il me semble pourtant que la situation des systèmes d'information et la décentralisation des politiques se trouvent, en ces matières, au même point.

Odile BOVAR

Je vous rappelle que nous élaborons ici les avis des utilisateurs. Les producteurs peuvent indiquer si l'exercice s'avère possible ou impossible mais je trouve dommage de perdre totalement la trace d'une remarque formulée à maintes reprises dans différentes enceintes.

Françoise BOUYGARD

La Présidente de la commission propose de maintenir les conditions de vie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Nous avons souvent entendu le Président du Cnis alerter sur la question de l'accessibilité en général pour les personnes handicapées. Nous nous inscrivons dans la perspective du moyen terme. Nous verrons ce qu'il s'avère possible de faire avec les moyens disponibles.

Myriam BOBBIO, Union nationale des associations familiales

Je souhaiterais que nous revenions sur la quantification de la pénurie que vous rejetez, estimant que tel n'est pas l'objet de la statistique publique. Par ailleurs, je pense que nous ne devons pas distinguer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap quant aux conditions de vie. Si vous retirez la phrase sur les aidants familiaux, il faudrait également mentionner les personnes en situation de handicap.

Françoise BOUYGARD

Je propose que nous conservions les conditions de vie des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie et que nous reformulions la dernière phrase en précisant : « *il souhaite également un approfondissement des aides reçues des aidants notamment familiaux* », puisque les aidants s'adressent aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes handicapées. Je serais moins favorable au maintien de la quantification de la pénurie qui relève bien plus, me semble-t-il, d'un exercice politique, même si celui-ci utilise des données statistiques. Il ne revient pas au Cnis d'effectuer un tel exercice.

Myriam BOBBIO

Le Cnis a toutefois pour rôle de le permettre.

Françoise BOUYGARD

C'est la raison pour laquelle nous listons un certain nombre de données que nous souhaitons voir produites dans le cadre de ce moyen terme. Nous n'allons pas intégrer dans chaque avis les raisons pour lesquelles le Cnis demande de produire telle ou telle donnée.

L'avis n°2 est approuvé.

Avis n° 3 : Emigration – Immigration

« Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les flux émigrants et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger. »

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration ».

Françoise BOUYGARD

Nous n'avons pas reçu de demande d'amendement sur cet avis.

Dalila VIENNE

Il s'agit de la reprise d'un avis approuvé lors de la présentation des statistiques sur le sujet.

L'avis n°3 est approuvé.

Dalila VIENNE

Nous avons réorganisé les avis sur le logement.

Françoise BOUYGARD

Nous avons effectivement reçu de très nombreuses demandes de modifications, dont certaines relativement longues.

Dalila VIENNE

Eu égard aux amendements qui nous ont été envoyés, nous vous proposons de rédiger quatre avis sur le logement. L'avis n°4 portera sur le marché du logement. L'avis n°5 concernera la qualité et les conditions de logement. Nous ajoutons également un avis n°5 bis sur l'accès aux données et la nécessité d'indicateurs clés. Je pense que toutes les propositions ont été retenues dans l'ensemble de ces avis mais réorganisées d'une manière différente.

Avis 4 : Marché du logement

« Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements, ainsi que sur le prix des terrains et des droits à bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des bailleurs privés ou des loueurs professionnels ainsi que des aides à l'investissement locatif.

Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de logements vacants et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées ».

La Fondation Abbé Pierre nous avait demandé à juste titre d'ajouter un paragraphe sur le logement vacant, paragraphe récurrent mais qu'il convient de rappeler. Deux amendements nous avaient été proposés sur les trajectoires résidentielles et sur la nécessité d'élargir l'accès aux données, que nous avons déplacés dans les avis n°5 et 5 bis.

Avis 5 : Qualité, conditions du logement

« Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la qualité des logements, notamment énergétique et au mal-logement Il souhaite une meilleure connaissance des populations en situation d'habitat précaire (abris de fortune...).

Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de l'enquête nationale « Logement » à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Il souhaite que soient mises en lumière les disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des trajectoires résidentielles (d'un type de parc à l'autre) pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, fragilité, mal-logement) ».

Le deuxième paragraphe est issu d'un amendement de la CGT. Dans le troisième, j'ai laissé le terme de disparités. Dans le dernier paragraphe, nous avons indiqué « *pour mieux connaître le marché du logement* » mais la fondation Abbé Pierre nous a demandé d'ajouter « *et d'éclairer les parcours des ménages (ruptures, fragilité, mal-logement)* ».

Avis 5 bis : Accès aux données, indicateurs clés

« Le Conseil demande qu'un nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées, avec deux objectifs :

la diffusion d'indicateurs clés sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales ;

l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources sur le logement et le foncier, à tout public ».

L'avis n°5 bis résulte d'une demande des associations sur le logement et reprend une recommandation du rapport Vorms sur la nécessité d'établir un tableau de bord. Figuraient dans les propositions une liste de sources très importante. Je ne suis pas sûr qu'il soit besoin de développer toutes ces sources dans l'avis. Nous pouvons en revanche les reprendre dans le document sur les attentes.

Bernard SUJOBERT

Lorsqu'il s'agit de définir des indicateurs clés dans un domaine aussi complexe, l'une des méthodes de travail consiste à organiser une concertation. Nous savons à quel point la définition d'indicateurs clés sur les inégalités sociales s'est avérée féconde. Il ne revient pas à la statistique publique de définir ces indicateurs. Viendra le moment où une concertation devra être engagée entre les parties prenantes afin que les indicateurs soient bien sélectionnés.

Fabrice LENGART

Je comprends cette remarque mais il me semble que l'avis n°5 bis ménage cette possibilité. J'interprète le dernier paragraphe ainsi. Si nous disposons d'un nouvel état des lieux au vu des rapports Vorms et Join-Lambert, nous pourrions nous interroger sur la nécessité de mettre en place un nouveau groupe de travail. Il paraît difficile de décider d'un nouveau groupe de travail dans un avis de moyen terme mais l'avis laisse cette possibilité. Dans l'avis n°5, la parenthèse insérée après les trajectoires résidentielles ferme un peu le champ d'analyse. L'avis me paraît tout à fait compréhensible sans ces précisions.

Dalila VIENNE

Il s'agissait de distinguer les notions de mobilité résidentielle et trajectoire résidentielle.

Fabrice LENGART

Les notions de locataire/propriétaire ne sont toutefois pas comprises.

Maxime CHODORGE, Union sociale pour l'habitat

Nous remercions le Cnis d'avoir pris en compte notre demande d'aménagement. Nous vous remercions également de ne pas préjuger de la faisabilité de l'anonymisation des statistiques administratives. Cela constitue un point essentiel de notre demande. Nous pourrions éventuellement ajouter une nuance. Si un nouveau rapport est émis sur l'accès aux statistiques publiques, nous souhaiterions que l'accès anonymisé

aux sources administratives soit étudié de manière approfondie puisque c'est sur ces données, pourtant très riches, que nous rencontrons les plus grandes difficultés d'accès.

Françoise BOUYGARD

Je souhaiterais formuler une proposition sur le premier paragraphe de l'avis n°5 concernant l'habitat précaire. Au lieu d'insérer une parenthèse, nous pourrions ajouter « en situation d'habitat précaire ou temporaire ». Il me semble en effet que nous ne disposons pas d'informations sur les personnes en habitat temporaire, foyers de travailleurs migrants, maisons sociales, foyers de jeunes travailleurs, etc. Je souscris par ailleurs à la remarque de Fabrice Lenglard. La parenthèse après les trajectoires résidentielles ne m'apparaît pas absolument nécessaire. Je souhaiterais également que l'avis n°5 bis soit de nouveau rédigé dans le droit fil de l'intervention de M. Chodorge. Le Conseil peut souhaiter le lancement d'une réflexion sur une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, avec la diffusion d'indicateurs clés à définir et un élargissement de l'accès aux données détaillées, que nous souhaitons tous, même s'il existe des conditions à cet accès.

Sur l'avis n°6, nous avons également reçu de nombreux amendements.

Avis 6 : Inégalités sociales, niveau de vie, pauvreté

« Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être (ou « qualité de vie ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.

Dans cet objectif :

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des inégalités de niveau de vie par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la qualité de vie dans certaines dimensions (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale, *notamment la synchronisation des temps dans le couple et le temps passé en famille.*

Il rappelle son souhait de disposer d'indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale *par exemple cumul de critères.*

Il préconise une approche longitudinale des conditions de vie, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...).

Le Conseil se félicite des avancées considérables consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » (2006). Il recommande qu'une expertise approfondie lui soit présentée de l'état actuel de la question, notamment pour prendre en compte des attentes et besoins nouveaux de connaissance statistiques. Il demande que lui soient présentés les travaux et rapports récents (information statistique sexuée ; construction de revenus minimaux décents ; ...), susceptibles d'enrichir pour partie le programme de moyen terme de la statistique publique concernant les niveaux de vie et inégalités sociales ».

Dalila VIENNE

Le changement de titre résulte d'une remarque de la CGT, à qui il ne paraît pas prioritaire de continuer de travailler sur la notion de bien-être. Nous avons ajouté dans l'analyse des inégalités, une remarque de la Fondation Abbé Pierre visant à affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie. L'UNAF a demandé d'ajouter « *notamment la synchronisation des temps dans le couple et le temps passé en famille* ». Il nous a semblé que cette précision était comprise dans la notion de conciliation travail/vie familiale et nous proposons de la supprimer pour ne pas alourdir le texte. L'évocation du cumul des critères est repoussée au paragraphe suivant, où nous reprenons également la notion d'événements déclencheurs. Je pense, à ce stade, reprendre les attentes formulées lors de la rencontre sur les parcours. Le dernier paragraphe résulte d'un amendement de la CGT. Le terme « *considérable* » nous paraît un peu fort.

Françoise BOUYGARD

Je pense que nous pourrions parfaitement arrêter ce paragraphe après « *l'état actuel de la question* ». Il importe d'être lu et suivi. Cela mérite donc des avis plutôt courts.

L'avis n°6 est approuvé.

Avis 7 : Vie et pratiques sociales

« Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de participation à la vie citoyenne, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques associatives (connaissance des acteurs : sexe, âge, nombre d'enfants à charge). Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Il constate le rôle croissant du numérique dans les pratiques sociales (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique s'interroge sur la mesure de ces usages et les populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Le Conseil souligne l'importance de l'observation des activités et pratiques culturelles, du poids économique des secteurs de la culture (valeur ajoutée, emploi), de leur dimension européenne. Il soutient les travaux statistiques concourant à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine ».

Dalila VIENNE

Le premier paragraphe concerne la participation à la vie citoyenne. Il nous a été demandé d'ajouter une précision sur la connaissance des acteurs de ces pratiques associatives et une demande de mise en œuvre des recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault. Nous avons également reçu une demande de paragraphe résumant l'avis formulé lors de la séance dédiée aux pratiques culturelles.

Odile BOVAR

La mise en œuvre des recommandations du groupe de travail a été présentée dans la Commission entreprises et l'enquête Associations, qui a fait l'objet d'un comité de consultation, répond à cette question.

Dalila VIENNE

Cette enquête sera présentée à la commission Entreprises du 20 novembre prochain.

Odile BOVAR

La formulation donne le sentiment que rien n'a été accompli en la matière.

Françoise BOUYGARD

J'en conviens. Pour répondre à cette intervention fort justifiée, je proposerai la formulation suivante : « *le Conseil souligne un besoin d'information en matière de participation à la vie citoyenne, en particulier par une meilleure connaissance des acteurs de la vie associative* ». De la même façon, je proposerai de raccourcir le paragraphe concernant la culture, l'arrêtant après « *le poids économique des secteurs de la culture* ». La dimension européenne et le concours de la statistique publique à l'évaluation des politiques publiques pourraient figurer dans l'ensemble de nos avis.

Myriam BOBBIO

Je conserverai toutefois « *une meilleure connaissance des pratiques et des acteurs de la vie associative* ».

Françoise BOUYGARD

Tout à fait.

Bernard SUJOBERT

Avez-vous rédigé un avis sur les nomenclatures ?

Pierre AUDIBERT

Oui.

L'avis n°7 est approuvé.

Avis 8 : Statistiques de prix

« Le Conseil prend note du fait que l'utilisation des « données de caisse » permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infranationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et des risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Il rappelle l'extrême importance de l'indice des prix à la consommation, partie du « socle de base » de l'appareil statistique, sa fiabilité, sa sensibilité dans le débat social et l'importance des spécifications techniques qui doivent l'accompagner en toutes circonstances (mesure de l'effet qualité, etc.).

Dalila VIENNE

Il nous a été demandé de préciser les comparaisons spatiales « *infranationales* ». Le second paragraphe en italique nous paraît relever du contexte. Nous vous proposons de la retirer de l'avis et de la conserver dans le document relatif aux attentes.

Françoise BOUYGARD

Je suppose que nous pouvons procéder ainsi.

L'avis n°8 est approuvé.

Avis 9 : Recensement de la population

« Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

Il souhaite être informé régulièrement du projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Le Conseil recommande une consultation et un débat réguliers des commissions « Territoires » et « Démographie et questions sociales » sur les projets en cours, parallèlement aux débats de la CNERP et il souhaite que la coordination et l'information mutuelle de ces instances sur ce thème soient explicitement organisées ».

Dalila VIENNE

La CGT propose une consultation et un débat réguliers. Il nous semble que tel est bien ce que nous avons effectué. Quant à la coordination et l'information mutuelle des instances, elles nous paraissent relever de l'action du Bureau, qui assure la transversalité des travaux.

Françoise BOUYGARD

Si l'avis général évoque le recensement, je pense que nous pourrions y aborder le souhait que je partage de concertation continue.

Bernard SUJOBERT

Nous approuvons cette proposition. Les trois commissions regroupent des participants différents, sans vue d'ensemble.

L'avis n°9 est approuvé.

Dalila VIENNE

Un nouvel avis a été ajouté sur les nomenclatures sociales, un sujet qui prend du retard au niveau européen.

Avis supplémentaire sur les nomenclatures sociales

« Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des nomenclatures de catégories sociales reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne ».

Françoise BOUYGARD

Je pense que cet avis fait consensus.

L'avis est approuvé.

.b Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail

Françoise BOUYGARD

Appuyée par le Secrétariat, j'assurerai les fonctions de présidente de la commission Emploi, en remplacement de M. Sciberras qui a dû nous quitter.

Avis n° 1 : Dispositif statistique sur l'emploi : transversalité et cohérence

« Le Conseil se félicite des évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant dispersé et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée, non salariée...) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, de façon cohérente sur tous secteurs (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment).

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité, notamment du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles ».

Dalila VIENNE

L'avis n°1 n'a pas fait l'objet d'amendements.

L'avis n°1 est approuvé.

Françoise BOUYGARD

Vous proposez en revanche un nouvel avis sur les statistiques de l'emploi et le halo du chômage.

Dalila VIENNE

Effectivement. Nous avons ajouté un avis sur la proposition de la CGT.

Avis supplémentaire : les statistiques de l'emploi, de son halo et du chômage

« Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « Emploi-chômage précarité » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie lui soit présentée de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux difficultés persistantes et prendre en compte les attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infranational) ».

Fabrice LENGART

Je souhaiterais comprendre ce que recouvre l'expression « *difficultés persistantes* ». Aujourd'hui, il existe essentiellement, dans le paysage statistique, deux sources pour mesurer le taux de chômage, les inscrits à Pôle emploi et l'enquête Emploi. visez-vous cela ou des éléments plus circonstanciels ? Je souhaiterais lever cette ambiguïté.

Bernard SUJOBERT

Les circonstances ont joué mais la crédibilité du dispositif de connaissance de l'emploi, du chômage et de son halo reste affaiblie après la publication des chiffres de l'enquête Emploi au printemps et le bug récent à Pôle emploi. Des questions demeurent et les chiffres sur ce sujet ne s'avèrent pas aussi fiables que d'autres statistiques. Des questions nouvelles ont émergé depuis le rapport de Foucauld et méritent d'être posées.

Françoise BOUYGARD

Je souhaiterais comprendre la réaction des producteurs qui ont la lourde charge de produire des statistiques largement utilisées. Formulez-vous une opposition de principe à l'avis ou seulement à sa formulation ? Si nous indiquions : « *il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour prendre en compte les attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique au niveau pertinent* », cela vous conviendrait-il ?

Fabrice LENGART

Cela ne poserait aucun problème. Il existe quand même une ambiguïté. Nous vivons dans un paysage où deux sources statistiques sont publiées, avec des différences entre les deux. Des difficultés ponctuelles et conjoncturelles indéniables se sont produites mais je crois qu'un avis ramassé faisant état de difficultés pourrait jouer un rôle de caisse de résonance. Aujourd'hui les producteurs de statistiques réalisent un travail de grande qualité et tentent de résoudre du mieux possible et d'expliquer les difficultés ponctuelles. Je crains les conséquences si le Cnis portait une telle formulation dans le débat actuel.

Odile BOVAR

Je vous propose que le Cnis encourage la poursuite de la pédagogie, de la communication sur ce champ complexe, sans mettre l'accent sur les difficultés. Il doit inviter à poursuivre une demande de compréhension pour le public.

Françoise BOUYGARD

Si nous indiquons « *le Conseil souligne les progrès accomplis dans ces domaines. Il recommande qu'une expertise approfondie se poursuive sur l'état actuel de la question, notamment pour prendre en compte les attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique au niveau pertinent* », cela vous convient-il ?

Fabrice LENGART

Oui. Et il va de soi que le Cnis sera informé des nouveautés du questionnaire de l'enquête Emploi.

Françoise BOUYGARD

Je pense que nous ne pouvons pas nier le doute qui s'est installé au sein de la population sur les statistiques sur le chômage mais nous n'avons pas à ajouter du doute au doute.

L'avis supplémentaire est approuvé.

Avis n°2 : Mutations de l'emploi du travail et des professions

« Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des mutations de l'emploi et des professions, à savoir :

Les transformations des métiers : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer ;

L'évolution des conditions de travail, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail ;

Le développement de formes d'emploi particulières : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat....

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un groupe de travail précise le contour des formes d'emploi qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de salaires et de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration ».

Dalila VIENNE

Nous proposons de supprimer les précisions par rapport au groupe de travail proposé lors de la séance précédente. Le mandat de ce groupe sera de toute façon discuté en Commission Emploi.

Nicolas PROKOVAS

Il manque un élément dans cet avis. Des travaux sont menés depuis de nombreuses années de manière assez confidentielle sur la qualité de l'emploi, y compris au sein des instances internationales. Citer le thème et ajouter que le groupe de travail étudiera la notion et la mesure de la qualité de l'emploi me paraîtrait pertinent.

Dalila VIENNE

Je propose de reporter ce débat à une réunion de la Commission Emploi, lorsque nous aborderons le mandat de ce groupe de travail. Cette notion de qualité ne fait pas consensus.

Pierre AUDIBERT

Pour moi, cela ne relève pas du Cnis.

Françoise BOUYGARD

Les notions de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux et de rémunérations me semblent recouvrir peu ou prou la notion de qualité d'emploi sans mentionner expressément le terme.

L'avis n°2 est approuvé.

Avis n°3 – Parcours professionnels

« Face à une diversification des modalités d’insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

renforce la description des jalonnements de la vie active par des périodes d’emploi, de chômage et de formation, interruptions d’activité pour raisons familiales ;

indique en quoi ces parcours sont porteurs d’évolution de carrière, en termes de métier, qualification, revenus d’activité et retraites.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les parcours d’insertion professionnelle notamment des populations en difficulté (*une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées, personnes illettrées, etc.*).

Il souligne de ce point de vue l’intérêt des projets d’extension des panels, avec la création du panel non-salariés et la perspective d’un panel portant sur l’ensemble des actifs, afin de cerner l’ensemble des trajectoires professionnelles. Il note également l’intérêt d’utiliser l’EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie ».

Dalila VIENNE

Le CNERP nous avait proposé de préciser le paragraphe sur le renforcement de la description des jalonnements de la vie active en ajoutant : « *de congés liés à l'arrivée d'un enfant (congé de maternité, de paternité, d'adoption), de congé parental (à temps plein ou partiel), congés pour maladie, handicap ou dépendance d'un membre de la famille, congés spécifiques (congé sabbatique, congé pour exercer un mandat local, congé de solidarité internationale)* ». Nous proposons de simplifier la formulation en évoquant les « *interruptions d’activité pour raisons familiales* ».

Myriam BOBBIO

Les congés spécifiques ne constituent pas des congés pour raisons familiales.

Dalila VIENNE

Nous pourrions ajouter « *notamment pour des raisons familiales* ».

Françoise BOUYGARD

Nous pourrions indiquer « *interruptions d’activité pour des raisons familiales, de santé ou personnelles* », sans énumérer les différentes formes de congé.

Myriam BOBBIO

Cette proposition nous convient.

Nicolas PROKOVAS

Un aspect du problème n’apparaît pas. Dans les parcours d’insertion professionnelle, un phénomène se fait jour ces dernières années, de déclassement, c’est-à-dire un décalage entre la qualification de la personne et la qualification du poste qu’elle occupe, en particulier dans le cas d’un parcours professionnel haché. Nous pourrions ajouter la notion d’évolution de carrière ascendante ou descendante.

Françoise BOUYGARD

Nous pouvons indiquer : « *indique en quoi ces parcours sont porteurs d’évolution, en termes de carrière, de métier, de qualification, de revenus d’activité et de retraite* ».

Bernard SUJOBERT

C'est à ce niveau-là que le rapport sur les statistiques sexuées aura un impact.

L'avis n°3 est approuvé.

Françoise BOUYGARD

L'avis n°4 a été étudié au point précédent. Vous avez toutefois ajouté un avis supplémentaire sur les travaux engagés par la Commission nationale de la certification professionnelle.

Avis supplémentaire

« Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une nomenclature des niveaux de certification. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du CNIS, comme le souhaite la présidence de la CNCP ».

L'avis est approuvé.

Avis n°5 : Rémunérations et carrières

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender la diversité des modes de rémunérations par type d'entreprise et par secteur public/privé (primes, avantages en nature, mutuelles, *CESU, services aux familles...*), avec un focus particulier sur les rémunérations non salariales s'ajoutant au salaire (intéressement, participation, stock-options, retraites chapeau et autres avantages divers non pris en compte dans les salaires ...) et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de faibles revenus du travail soient étudiées et recommande la publication régulière d'un ensemble d'indicateurs de bas-salaires et de faibles revenus du travail.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux inégalités de rémunération liées aux caractéristiques des personnes (sexe, origine, âge, handicap, nombre d'enfants à charge, PCS,) et aux situations de travail (statut d'emploi, branche d'activité, taille de l'entreprise, ...).

Il souhaite également que soient étudiés les phénomènes de discrimination à l'embauche comme dans l'évolution des carrières ».

Dalila VIENNE

Il nous était proposé d'ajouter les carrières dans le titre mais celles-ci ont fait l'objet d'un avis précédent. Nous proposons de supprimer tous les passages en italique, toujours dans une optique de simplification.

Myriam BOBBIO

Je comprends votre souci de simplification mais si vous ouvrez la parenthèse, il nous paraît dommage de retirer les CESU et les services aux familles sur lesquels il reste des carences en termes de données.

Odile BOVAR

Vous conservez des éléments connus et retirez les éléments manquants.

Françoise BOUYGARD

Que recouvrent les services aux familles ?

Myriam BOBBIO

Il s'agit des crèches d'entreprise, des conciergeries d'entreprise, des soutiens financiers. Les entreprises prévoient de nombreux services.

Françoise BOUYGARD

Je me demande toutefois si ces services entrent dans la rémunération. Ils s'apparentent pour moi aux services offerts par le comité d'entreprise.

Fabrice LENGART

Ils relèvent de mon point de vue des avantages en nature.

Myriam BOBBIO

Dans les éléments financiers figurent par exemple les primes à la naissance, les abondements de l'entreprise en cas de congé maternité et/ou paternité, etc.

Fabrice LENGART

Il me semble que ces éléments peuvent être considérés comme des avantages en nature.

Myriam BOBBIO

Il ne s'agit pas des avantages en nature communément admis. Nous pourrions indiquer « *avantages en nature et familiaux* ».

Françoise BOUYGARD

Je vous propose d'indiquer « *les primes et l'ensemble des avantages en nature* ».

Dalila VIENNE

De la même manière, nous avons retiré la définition des personnes en difficulté dans l'avis n°3 mais nous en conserverons la trace dans nos documents sur les attentes.

Myriam BOBBIO

Je comprends votre souci de précision mais il convient de garder à l'esprit la nécessité de disposer de données sur ces sujets.

Françoise BOUYGARD

Il faudrait trouver une rédaction plus courte sans les parenthèses mais ajouter une phrase sur la nécessité de prendre en considération et d'améliorer la connaissance des nouvelles formes de rémunération et d'avantages en nature. Mieux vaut retirer les parenthèses qui créent des *a contrario*, tout ce qui n'est pas cité pouvant être considéré comme indigne d'intérêt.

Fabrice LENGART

S'agissant des inégalités de rémunération et des caractéristiques des personnes, je comprends l'ajout des enfants à charge mais la notion de PCS me pose problème car elle me semble liée à l'emploi occupé par la personne. Il existe là un contresens.

Françoise BOUYGARD

Faut-il encore conserver ces parenthèses ? Nous nous pensons obligés en 2013 de préciser « *le sexe, l'origine, l'âge, le handicap, etc.* ». Je pense que nous avons dépassé ce cap.

Bernard SUJOBERT

La remarque sur les PCS me semble tout à fait juste mais cette variable socio-économique nous paraît importante dans la statistique publique Or elle est aujourd'hui menacée et chahutée au niveau européen voire international.

Pierre AUDIBERT

Un avis y est consacré.

Bernard SUJOBERT

J'en conviens.

L'avis n°5 est approuvé.

Avis n°6 – Emploi local

« Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une connaissance fiable de l'emploi au niveau local, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques à définir).

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de l'emploi public dans les territoires : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations et transferts) ».

Françoise BOUYGARD

Nous n'avons pas reçu, sur l'avis n°6, de proposition d'amendement.

L'avis n°6 est approuvé.

Avis n°7 : Négociation collective

« Le Conseil salue le développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la statistique publique à maintenir et développer ce système d'information, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'évolution du fonctionnement du dialogue social : quels accords, quels contenus, quels impacts et à quels niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises ...) ?

Il demande qu'un dispositif soit mis en place impliquant la participation effective de la statistique publique, pour mesurer et analyser la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part (*version CGT*).

Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques d'entreprise. (*version Dares*) ».

Dalila VIENNE

Nous avons reçu deux propositions, de la CGT et de la Dares, pour l'ajout d'un dernier paragraphe.

Christel COLIN

La demande de mise en place d'un dispositif impliquant la participation effective de la statistique publique ne nous paraît pas forcément utile car la statistique publique, au travers de la Dares, est déjà associée à ce dispositif, notamment du fait de sa participation au Haut Conseil au dialogue social qui traite de ces questions. Nous avons également accès aux données sur la représentativité. En revanche, nous avons ajouté le besoin de contribuer aux analyses de cette représentativité et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques d'entreprise.

Bernard SUJOBERT

Il est essentiel que la statistique publique soit impliquée. Cette proposition nous convient.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL

Je souhaiterais que puissent être mentionnés explicitement « *les employeurs publics* » dans cette phrase et dans la parenthèse.

Bernard SUJOBERT

Que savons-nous du taux de participation aux élections professionnelles ?

Christel COLIN

Un nouveau système d'information a été mis en place suite à l'adoption de la loi sur la représentativité. Nous sommes en train d'expertiser les données.

Françoise BOUYGARD

Nous conservons donc la version de la Dares.

L'avis n°7 est approuvé.

Avis n°8 : Évaluation des politiques publiques

« Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation ».

Nicolas PROKOVAS

Cela fait écho à des débats récurrents et anciens sur l'utilisation de la statistique publique à des fins de réponse immédiate. Il n'est pas question d'indiquer cela dans un avis de moyen terme mais il semblerait utile de faire référence aux « règles de l'art » de l'exercice d'évaluation, en appuyant le fait que cette évaluation doit rester indépendante des finalités et doit s'effectuer *ex-post* et sur des effets observables.

Françoise BOUYGARD

Je suis un peu gênée par votre demande. L'évaluation des politiques publiques paraît intéressante mais le Cnis doit évoquer la production statistique et non l'évaluation. Une telle demande n'a pas sa place dans un avis du Cnis. Nous demandons simplement qu'en matière d'emploi et de formation professionnelle, les producteurs de statistiques se mettent en position de pouvoir fournir des données statistiques utiles à l'évaluation des politiques. Ceci me semble relever de notre champ de compétence.

L'avis n°8 est approuvé.

Nous avons terminé l'examen des avis. Je tenais à vous remercier très vivement de votre participation à un exercice difficile, compte tenu de la configuration des lieux.

.V Demandes d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Pierre AUDIBERT

Il nous est proposé de donner un avis favorable pour que l'administration transmette aux services statistiques qui le demandent des données administratives. En l'occurrence, l'Insee demande à la DGFIP des données issues de l'état 1507 M du rôle 051. Le service statistique du Ministère de la culture et de la communication demande par ailleurs à l'Insee le fichier SIASP et la base non-salariés. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Les demandes d'accès reçoivent un avis favorable.

Conclusions

Françoise BOUYGARD

Je vous remercie pour votre participation à cette séance très dense.

Nicolas PROKOVAS

Nous avons noué un débat extrêmement intéressant et riche. C'est un effort audacieux de votre part que de tenter de le contenir en trois heures de temps. Il faut accorder du temps au débat.

La séance est levée à 18 heures 30.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le(cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Projet d'avis de moyen terme 2014-2018 des commissions du Cnis
- Commentaires et propositions d'amendements au projet d'avis de moyen terme 2014-2018 des commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail »
- Fiches des demandes d'accès formulées au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »

○Avis d'opportunité pour les projets d'enquêtes présentés

- Enquête sur les risques psychosociaux (RPS) 2015.....[43](#)
 - Enquête emploi annuelle à Mayotte, années 2014-2018.....[46](#)
 - Enquête 2014 « Former vert » auprès des organismes sur la transition verte des formations continues en France.....[48](#)
 - Enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV) 2014 et sqq.....[51](#)
-
- ### ○Avis sur les demandes d'accès au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951.....[54](#)

Paris, le 11 décembre 2013 n° 204 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Risques psychosociaux (RPS) 2015

Type d'opportunité : enquête nouvelle.

Périodicité : rééditée tous les six ans.

Demandeurs : Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la santé), DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique du Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les Risques psychosociaux (RPS) 2015.

La demande sociale d'informations sur les risques psychosociaux et leur prévention est vive compte tenu de leur impact sur la santé des travailleurs et le bon fonctionnement des entreprises. Les accords conclus ces dernières années par les partenaires sociaux confirment l'actualité sociale et politique de la question des risques psychosociaux et de leur prévention. Les représentants des employeurs ont également évoqué l'intérêt d'une enquête auprès des employeurs pour recueillir leur point de vue sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et leur prévention.

Un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a défini ces risques comme étant relatifs à l'intensité du travail, aux exigences émotionnelles, à une autonomie insuffisante, à la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, aux conflits de valeurs et à l'insécurité de la situation de travail. L'enquête a pour but de permettre leur suivi statistique.

Les principaux thèmes abordés dans le volet « Individus » de l'enquête seront :

- les horaires et l'organisation du temps de travail ;
- l'organisation et les rythmes de travail ;
- les risques, les pénibilités et leur prévention ;

- les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail
- l'état de santé perçu physique et mental.

Un auto-questionnaire, rempli par l'enquêté, permettra de mesurer l'exposition aux risques psycho-sociaux.

L'enquête Risques psychosociaux est d'initiative nationale et ne répond pas à un règlement européen. Elle s'articule avec l'enquête Conditions de travail : tous les trois ans, en alternance, aura lieu l'une ou l'autre de ces enquêtes. L'interrogation se fera en panel pendant 9 ans au minimum.

Un comité scientifique a été constitué, rassemblant des personnalités scientifiques et permettant de recueillir l'avis de différentes institutions concernées : Dares, Drees, DGAFP, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), Direction générale du travail (DGT), Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Institut national des études démographiques (Ined), Institut national des statistiques et des études économiques (Insee)... Ses travaux ont permis de préparer le questionnaire et finaliser le protocole de l'enquête. Y a été adjoint un comité de concertation afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux.

L'enquête aura lieu en métropole et dans au moins quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) avec une extension possible à Mayotte. Elle comprendra deux volets : un volet « Actifs occupés » et un volet « Employeurs ».

La cible du volet « Actifs occupés » est constituée, comme l'enquête Conditions de travail, de l'ensemble des personnes ayant un emploi indépendant ou salarié, public ou privé, stable ou temporaire, âgées de 18 ans ou plus. Mais l'enquête Risques psychosociaux réinterrogera l'ensemble des répondants de l'enquête Conditions de travail 2012 quelle que soit leur nouvelle situation vis-à-vis du marché du travail (actives occupées, au chômage ou inactives, retraitées ou non). Un échantillon complémentaire d'« entrants » sera tiré dans le recensement de 2014 pour conserver la représentativité des enquêtés. En outre, des échantillons supplémentaires (extensions), financés à l'initiative des partenaires et tirés à partir de leurs bases de gestion, permettront de surreprésenter certaines sous-populations salariées sans modifier le champ de l'enquête.

Le volet « Actifs occupés » sera réalisé en face-à-face, auprès de la personne interrogée en 2012 pour le panel et d'une ou deux personnes du ménage pour l'échantillon d'entrants. Le temps de réponse sera au maximum d'une heure pour un individu, une heure quarante cinq pour deux individus du même ménage (dans ce cas, l'enquêteur pourra réaliser l'enquête en deux visites). En fin d'entretien, une partie auto-remplie par l'enquêté avec un casque audio sera proposée pour les questions les plus sensibles.

Le volet « Employeurs » sera adressé par voie postale aux établissements employeurs des salariés ayant répondu au volet « Actifs occupés » et à un échantillon complémentaire d'environ 7 000 établissements assurant une bonne représentation des petites entreprises. Le volet comportera au maximum 8 pages (une trentaine de questions). La possibilité sera offerte aux entreprises de répondre sur internet et des relances pourront avoir lieu par téléphone ou par courriel.

L'objectif est d'obtenir 21 000 répondants à l'enquête hors extensions (dont environ 2 000 dans les départements d'Outre-mer) pour le volet « Actifs occupés », impliquant un nombre maximal de 20 000 établissements répondants au volet « Employeurs ».

La collecte du volet « Actifs occupés » est prévue pour durer quatre mois de septembre à décembre 2015 et pourrait éventuellement se prolonger jusqu'en mars 2016. Le volet « Employeurs » serait collecté d'octobre 2015 à juin 2016.

Les données individuelles de l'enquête devraient être appariées aux données individuelles du fichier SNIIRAM (Système National d'Information Inter Régimes de l'Assurance Maladie) de la CNAM, de la CNAMTS et de la CNAV pour obtenir des informations sur les consommations de soins, les consultations, les accidents du travail et les carrières. Lorsque employé et employeur auront été tous deux interrogés, l'appariement des deux volets de l'enquête sera effectué. Les fichiers de l'enquête pourraient également être appariés avec les Déclarations annuelles des données sociales (DADS) afin d'avoir des éléments sur le salaire de l'employé interrogé et des indications sur la composition de la main d'œuvre et les salaires dans son établissement.

Enfin, des enquêtes qualitatives complémentaires sont prévues, réalisées par des équipes de recherche sélectionnées par appel à projet.

Les premiers résultats (« 4 pages », tableaux de synthèse en ligne) devraient être diffusés fin 2016, aux niveaux géographiques France entière, régions et départements. Des analyses plus détaillées seront conduites et feront l'objet de publications ou de communications à partir de 2017.

Une remise des fichiers anonymisés au centre Quételet et, dans le cadre de conventions, aux chercheurs et collectivités intéressés, devrait intervenir à partir du 1^{er} trimestre 2017. La diffusion du fichier couplé employé / employeur fera l'objet de procédures d'accès spécifique (passage devant le comité du secret).

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant l'ensemble de son dispositif, y compris les projets évoqués ci-dessus (extensions, appariements, enquêtes qualitatives supplémentaires), en recommandant que les partenaires sociaux continuent à être entendus au sein du comité de concertation pour recueillir leur point de vue.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 11 décembre 2013 n° 205 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Emploi annuelle à Mayotte (2014-2018)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée.

Périodicité : enquête annuelle.

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Service régional de Mayotte (Direction régionale de La Réunion - Criem) et Direction générale (Division Emploi).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'Enquête Emploi annuelle à Mayotte (2014-2018).

Deux éditions précédentes de l'enquête Emploi à Mayotte ont eu lieu, en 2009 puis en 2013. Le principal objectif de l'enquête est de proposer une mesure annuelle du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) pour le territoire de Mayotte.

Le projet de réaliser une enquête annuelle sur l'emploi à Mayotte répond à une demande récurrente et de plus en plus pressante de l'ensemble des acteurs économiques concernés par le sujet, dans un contexte de mutations statutaires et économiques particulièrement profondes et rapides.

Mayotte est devenu département français en mars 2011. Son intégration dans le système statistique européen a été acté avec son passage en région ultrapériphérique (RUP) en 2012 et sera effective au 1er janvier 2014. Ce nouveau statut induit des obligations statistiques plus fortes, équivalentes à celles des autres Départements d'Outre-mer (DOM) : en particulier est demandée à la France une estimation annuelle du taux de chômage BIT et de la population active.

L'enquête s'appuie sur le protocole de l'enquête Emploi annuelle menée jusqu'en 2013 dans les autres DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Elle en reprend pour l'essentiel le questionnaire, nonobstant quelques adaptations spécifiques à Mayotte, après consultation d'un comité d'opportunité réunissant sur place le Pôle Emploi Mayotte, la Préfecture, la DIEECTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'Insee.

Les principaux thèmes abordés sont l'emploi, le chômage, la formation, les antécédents en matière de situation personnelle et professionnelle, la migration et les activités occasionnelles.

L'enquête porte sur l'ensemble des personnes de 15 ans et plus résidant dans un logement ordinaire dans le département de Mayotte.

L'échantillon sera constitué d'un panel rotatif, renouvelé par tiers chaque année afin de mesurer des évolutions temporelles sur les indicateurs relatifs au marché du travail. L'échantillon complet devrait compter entre 3 000 et 3 100 ménages et l'échantillon entrant environ 1 000 ménages. En 2014, l'ensemble des individus seront considérés comme des primo-interrogés¹.

L'enquête a lieu chaque année au cours du 2^{ème} trimestre (période élargie si besoin). Elle est réalisée en face à face par des enquêteurs de l'Insee pour les ménages entrants, par téléphone pour les ménages réinterrogés (sauf exception). Le temps de passation moyen, en première interrogation, est d'environ trois quarts d'heure par individu. Les réponses sont collectées sur micro-ordinateur portable, avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur). L'enquête fera l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil.

Au 1^{er} semestre suivant l'année de l'enquête, l'Insee publiera les premiers résultats sous forme de tableaux et d'un « quatre pages » d'analyse globale.

Un fichier de données individuelles anonymisées sera constitué chaque année et mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande. Les données seront également transmises à Eurostat lors du 1^{er} trimestre suivant l'année de l'enquête.

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (....).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Un recouvrement partiel avec l'échantillon 2013 est cependant prévu, dont les modalités restent à arrêter.

Paris, le 11 décembre 2013 n° 206 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Former vert, un dispositif d'enquête auprès des organismes sur la transition verte des formations continues en France

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Enquête ponctuelle

Demandeur : Céreq- Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête « Former vert, un dispositif d'enquête auprès des organismes sur la transition verte des formations continues en France ».

Cette enquête auprès des organismes de formation a pour but d'éclairer la question du « verdissement » des formations dispensées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

L'adoption en 2010 d'un Plan national de transition des emplois vers l'économie verte et la création d'un Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, sous l'égide du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement Durable et de l'énergie, témoignent des enjeux et des attentes d'une évolution des emplois et des qualifications vers des organisations, des pratiques et des compétences dites « vertes ».

La formation professionnelle continue est une des voies choisies pour cette transition, et, à ce titre, intéresse particulièrement le Céreq, centre public d'étude spécialiste de la relation formation-emploi et lié par une convention sur le « verdissement des métiers » au Commissariat général au développement durable (**CGDD**). Or les savoirs verts, fortement évolutifs, et aujourd'hui concentrés sur un nombre d'acteurs encore limités, posent aux politiques en charge du développement territorial et de l'emploi une question inédite de généralisation. Au-delà des formations spécialisées, de haut niveau, est en jeu la capacité des organismes à intégrer dans leur formation des dimensions « vertes » qui ne soient pas un simple habillage (« *greenwashing* »).

Afin d'éclairer ces questions, l'enquête recueillera les informations suivantes :

1) état des lieux des formations continues dites « verdissantes » : nombre de spécialités concernées, de stagiaires bénéficiaires, durées de formation, poids dans le chiffre d'affaires, etc... ;

2) demandes et besoins exprimés auprès des organismes de formation et réponses apportées : quels acheteurs pour quels besoins et quels objectifs, quelle modalité privilégiée d'enseignement (stage inter ou intra, entrées permanentes, en situation, chantier-insertion, etc..), comment le besoin est-il communiqué, y a-t-il nécessité ou non de corriger et retravailler les besoins par une aide et une réingénierie ? ;

3) moyens engagés et consommés pour concevoir les réponses-formation et réaliser les formations : recrutement de formateurs, formation de formateurs, mais aussi de locaux et outils pédagogiques spécifiques requis ;

4) raisons d'une éventuelle absence de formations vertes et verdissantes : besoins jugés inexistantes ou non exprimés, positionnement sur le marché, ressources manquantes ou en construction (matérielles, intellectuelles, compétences, communication, information-documentation, réseau, etc.) ;

5) investissements publics et moyens collectifs requis par une transition verte des emplois par la formation continue (certification, ressources documentaires, etc.).

Des données quantitatives d'activité que l'organisme renseigne dans le « Bilan pédagogique et financier » (BPF) transmis pour exploitation statistique à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pourraient compléter l'information recueillie : nombre de formations, de stagiaires bénéficiaires, d'heures-stagiaires, valorisation financière en terme de chiffre d'affaires.

La production de formation continue fédère à ce jour un ensemble hétéroclite d'entités juridiques et de secteurs d'activité, aux tailles diverses. L'enquête, qui a un caractère exploratoire, vise les organismes de formation déclarés actifs en 2012 au Ministère, dont une majorité d'entreprises, des établissements publics, des associations². Elle couvrirait la France entière. L'objectif de l'enquête étant de prendre la mesure des investissements à consentir pour accompagner une transition verte des formations, seules les unités au dessus d'un seuil minimal de chiffre d'affaires seraient interrogées. L'échantillon serait tiré des BPF.

La concertation sur le contenu et les modalités de l'enquête est menée avec la Dares et le SOeS et se déroule notamment dans le cadre du Groupe de Travail 5 (relation formation-emploi) de l'ONEMEV (Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Economie Verte), co-piloté par le Céreq et l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes).

L'enquête se déroulerait entre mai et septembre 2014 après que l'organisme a renseigné et/ou retourné le BPF. Elle aurait lieu selon une unique interrogation par internet dont la durée ne devrait pas dépasser 30 minutes. Les questions porteraient essentiellement sur l'année 2013 pour permettre un appariement avec les BPF2013 une fois consolidés (à partir de janvier 2015). Pour recueillir certaines données (notamment quantitatives), il pourra être nécessaire de prévoir une circulation du questionnaire auprès de répondants différents dans des organismes aux organisations complexes.

Les chiffres clés et premiers résultats seraient communiqués à partir de 2014 au groupe de Travail 5 de l'ONEMEV et diffusés en 2015 au niveau géographique France entière dans le « quatre pages » du Céreq (*Bref*). Des synthèses et analyses plus détaillées suivraient en 2015-2016 dans les publications de référence (*Net, Relief*).

Un retour d'information est prévu à l'unité enquêtée par envoi dédié du quatre pages, et éventuellement invitation à une séance de restitution.

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant l'ensemble du système, y compris les projets évoqués ci-dessus (appariements post collecte...), en prenant note de son caractère exploratoire.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

² Les indépendants seraient a priori écartés du champ.

Paris, le 11 décembre 2013 n° 207 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Statistiques Ressources et Conditions de Vie (SRCV) 2014-2018

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, Département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les Statistiques Ressources et Conditions de Vie (SRCV) pour la période 2014-2018. L'enquête annuelle SRCV, réalisée depuis 2004, a fait l'objet d'un avis d'opportunité le 17 décembre 2002.

Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire *European Union Statistics on Income and Living Conditions*, EU-SILC, qui fait l'objet d'un règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen n°1177/2003. EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions. Il a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de micro-données sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Le règlement européen 1177/2003 établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, englobant des données transversales et longitudinales. Ce règlement « cadre » a été précisé par plusieurs règlements d'application, préparés par Eurostat en concertation avec les Instituts nationaux de statistiques (INS). Une proposition de modernisation et de révision de cette base légale est en cours de discussion pour une mise en œuvre à l'horizon 2018.

En l'état, le dispositif européen prévoit un module « primaire » administré chaque année couvrant les thèmes suivants :

- description sociodémographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;

- situation financière (épargne, endettement...) des ménages ;
- description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

S'y ajoute un module secondaire dit «ad hoc», renouvelé chaque année, qui permet d'approfondir des thèmes déjà abordés dans le questionnaire principal.

Le dispositif SRCV comporte en outre quelques spécificités françaises. La France a introduit à partir de 2008 un questionnement supplémentaire sur les thèmes (« indicateurs sociaux ») traités auparavant par les anciennes enquêtes permanentes sur les conditions de vie EPCV. Ces trois modules nationaux :

- santé, vie associative, relations professionnelles et participation sociale,
- pratiques culturelles et sportives,
- mobilité sociale et contacts avec les proches,

sont normalement posés tous les 3 ans, mais leur contenu et leur année de passage peuvent être adaptés en fonction du thème et des questions relatives au module secondaire européen pour éviter les redondances.

La refonte de 2008 a aussi été l'occasion de remplacer pour la majeure partie des ressources des ménages la collecte par voie d'enquête par un appariement aux données administratives, déclarations fiscales et fichiers de prestations des organismes gestionnaires (Cnaf, MSA et Cnav).

A partir de 2010, et pour suivre les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, ont été introduites des questions sur l'appréciation subjective que les individus ont de leur vie, en général et pour certains aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail), et un questionnaire auto-administré proposé à un sous-échantillon d'individus.

En France, les résultats du dispositif SRCV sont mobilisés par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) dans le cadre de son rapport annuel. Ils sont utilisés plus largement par les administrations (dont les services statistiques sont régulièrement consultés sur les thèmes de leur compétence et participent au groupe d'exploitation réuni autour de l'Insee) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie : SRCV permet en particulier de confronter la dimension monétaire de la pauvreté à d'autres dimensions (privations, santé, logement, qualité de vie) ; sa composante longitudinale (panel) autorise en outre des analyses de trajectoires individuelles.

L'enquête panel porte sur les ménages ordinaires (hors collectivités) en France métropolitaine. La collecte des informations se fait aux deux niveaux « ménage » et « individu » (âgés de 16 ans ou plus). Chaque année, un échantillon « entrant » de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel tandis qu'un échantillon dit "sortant" le quitte (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). L'échantillon annuel est constitué d'environ 14 000 ménages en 2014, dont 3 200 ménages entrants. Le suivi longitudinal concerne les « individus panel », présents lors de la première vague d'enquête dans un ménage répondant, qui pourront être interrogés jusqu'à neuf années consécutives³.

La collecte a lieu en mai et juin de chaque année et est réalisée en face-à-face assistée par ordinateur (Capi). Le temps maximal d'interview est fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC pour le questionnaire européen. La collecte des revenus est réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA. Pour le questionnaire auto-administré proposé aux individus (âgés de 16 ans ou plus) appartenant aux ménages interrogés pour la 3^{ème} année consécutive (soit environ 1 800 ménages et 3 800 individus), un double mode de collecte est proposé : papier ou internet.

SRCV donnera lieu à une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de l'année N seront transmis sous forme de micro-données anonymisées à Eurostat en octobre N+1 pour l'exploitation « transversale » (ces fichiers incluant les données du module secondaire) et en mars N+2 pour l'exploitation « longitudinale ».

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*). Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des services statistiques ministériels (après

³ soit au delà de la durée obligatoire de quatre ans actuellement prévue par le règlement européen (qu'Eurostat souhaite étendre à six ans à partir de 2018).

signature d'une licence d'utilisation) et des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, par la voie de diffusion normale. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'Insee et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant à la fois le module primaire annuel (questionnaire principal), les modalités de suivi en panel et les dispositifs connexes (questionnaire autoadministré, appariements post collecte....).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 11 décembre 2013 n° 208/H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné les demandes d'accès à des sources administratives formulées par les organismes suivants :

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par l'Insee :

- Données issues de l'état 1507 M du rôle 051 et des tableaux issus de l'annuaire statistique des impôts détenus par la Direction générale des finances publiques.....[56](#)

Formulées par le service statistique ministériel en charge de la culture (DEPS) :

- Données issues du fichier SIASP détenues par l'Insee.....[59](#)
- Données issues de la base non-salariés détenues par l'Insee.....[61](#)

L'inter-commission émet un **avis favorable** à ces demandes d'accès.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données issues de l'état 1507 M du rôle 051 et des tableaux issus de
l'annuaire statistique des impôts détenus par la Direction générale des
finances publiques**

1. Service demandeur

Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

INSEE

Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

[Unité](#) des Etudes Démographiques et Sociales (UEDS)

2. Organisme détenteur des données demandées

- Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie
- Direction générale des finances publiques (DGFIP)
- SERVICE DE LA GESTION FISCALE
- Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques
- Bureau GF-3C

3. Nature des données demandées

Les données demandées sont d'une part des données issues de l'état 1507 M (en Euros) de l'émission n°6 du rôle 051 et d'autre part, des tableaux issus de l'annuaire statistique des impôts. Ces données sont produites par la DGFIP, bureau GF-3C.

Plus précisément, pour les données issues de l'état 1507 M, il s'agit du total des lignes du cadre I (bases d'imposition et revenus exonérés ou ayant fait l'objet du versement libératoire (régime auto-entrepreneur))

en montant et en nombre depuis le début de l'exercice pour l'ensemble des contribuables, imposables ou non. Seul le total national et le sous total DOM (regroupant la région DOM-REUNION et la région DOM-ANTILLES) sont nécessaires.

Les extraits de l'annuaire statistique demandés sont :

- Le tableau donnant le nombre de foyers fiscaux déclarants répartis par revenu catégoriel.
- Le tableau présentant la répartition par catégorie de revenus des bases déclarées par l'ensemble des foyers fiscaux.
- Les déclarations nationales d'impôts sur le revenu principales et complémentaires en montant et en nombre.

Les données sont demandées chaque année à partir de l'année de revenu 2011.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les données demandées sont destinées à servir de variables de calage à l'actualisation du modèle de microsimulation INES qui repose sur les données ERFS.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les données seront utilisées comme variables de calage permettant de faire évoluer le modèle entre deux années successives.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Aucune autre source ne peut fournir ces variables de calage. Seule la DGFIP est en état de pouvoir les évaluer et les transmettre.

7. Périodicité de la transmission

La transmission sera annuelle et aura lieu entre le mois de février et le mois d'avril, afin de permettre l'actualisation du modèle dans les temps nécessaires.

La transmission se fera sous la forme de fichiers excell, et pourra se faire par mail à l'attention du responsable de la division Etudes Sociales (Timbre F120, DSDS, INSEE) en charge du modèle de microsimulation INES.

8. Diffusion des résultats

Les données fournies ne seront en aucun cas diffusées, car elles ne serviront que de variables de calage au modèle INES précédemment cité.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données issues du fichier SIASP détenues par l'Insee**

1. Service demandeur

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général - Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques)

2. Organisme détenteur des données demandées

INSEE

Division Exploitation des fichiers administratifs de l'emploi et des revenus

3. Nature des données demandées

Les variables nécessaires aux traitements statistiques sont les suivantes :

- caractérisation des emplois : métier au sens de la nomenclature des emplois territoriaux, métier au sens de la PCS, type de contrat (titulaire, non titulaire), emploi aidé (oui/non), temps de travail (temps partiel/temps complet) ;
- caractérisation des salariés : âge, sexe
- caractérisation de l'employeur : type de collectivité, commune, activité (code NAF), catégorie juridique
- rémunérations : salaire net, salaire brut, nombre d'heures de travail (pour le poste correspondant).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'accès au fichier SIASP vise principalement à répondre à deux types de demande :

- caractérisation des emplois territoriaux de la filière culturelle : nombre d'emplois, répartition par métier (nomenclature des emplois territoriaux), indicateurs sociodémographiques (sexe, âge), d'emploi (temps partiel, type de contrat) et sur les rémunérations (en particulier écarts de rémunérations hommes/femmes) ;
- calcul de clés de répartition mobilisables pour les travaux du DEPS sur le poids économique et le financement de la culture : par exemple, répartition des emplois territoriaux culturels (en termes de masse salariale ou de nombre de postes) selon le domaine culturel (patrimoine, éducation artistique, etc.) ou le type de collectivités (région, département, etc.).

5. Nature des travaux statistiques prévus

Trois types de travaux sont envisagés :

- alimentation annuelle de la base de données des statistiques culturelles (nombre d'emplois et caractéristiques) en vue de la publication « Chiffres-Clés de la culture » ou pour des réponses à des demandes ponctuelles sur l'emploi culturel ;
- construction d'indicateurs sur l'égalité hommes/femmes dans les emplois culturels territoriaux ;
- travaux méthodologiques (voir 4.).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'accès au fichier SIASP permet de compléter la connaissance statistique sur l'emploi culturel et notamment l'exploitation du fichier des DADS par le DEPS (où les emplois de la filière culturelle des collectivités territoriales ne sont pas isolables).

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Publications dans la collection « Culture Chiffres » et « Chiffres-Clés » du DEPS.

Données en ligne sur le site internet du DEPS

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données issues de la base non-salariés détenues par l'Insee**

1. Service demandeur

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général - Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques)

2. Organisme détenteur des données demandées

INSEE

Division Salaires et Revenus d'activité Section Non-salariés

3. Nature des données demandées

Les variables nécessaires aux traitements statistiques sont les suivantes, sur le champ complet des activités (afin de pouvoir établir des comparaisons entre des activités culturelles et des activités extérieures à ce champ) :

- caractérisation de l'activité non-salariée : commune, activité (code NAF), catégorie juridique, ancienneté, durée de l'exercice dans l'année, emploi de salariés, exercice parallèle d'une activité salariée (volume de travail associé)
- caractérisation des non-salariés : âge, sexe
- revenus et durée d'exercice :
 - ❖ pour l'activité non-salariée : revenus d'activité, durée de l'exercice dans l'année, chiffre d'affaires trimestriel pour les auto-entrepreneurs
 - ❖ pour les non-salariés occupant également un ou plusieurs emploi salariés au cours de l'année : salaires brut et net, nombre d'heures de travail.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Le non-salariat est, de longue date, une spécificité forte de l'emploi dans les secteurs culturels : près de 30 % des actifs en emploi dans le secteur culturel sont non salariés (contre un peu moins de 12 % dans l'ensemble des actifs occupés) selon l'enquête Emploi de 2011 : ils sont artistes ou exercent des activités photographiques, d'architecture, de design, etc.

En ce qui concerne les salariés et leurs revenus, le Deps exploite chaque année les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) dans le secteur culturel ou dans certaines branches de la culture. Cette source, à la fois très riche et exhaustive, est analysée dans le cadre d'une habilitation permanente et d'une convention entre le Deps et l'Insee.

En revanche, pour les non-salariés, l'information dont nous disposons est très partielle : jusqu'à 2009, aucune base exhaustive nationale de la statistique publique n'était disponible, et le Deps a exploité des sources partielles d'origine privée telles que les bases de la Maison des artistes, de l'Agessa ou de sociétés d'auteurs comme la SACD. Accéder à la base Non-salariés, et actualiser régulièrement ces données, permettrait de combler cette lacune et d'apporter un précieux éclairage sur les non-salariés et leurs revenus

5. Nature des travaux statistiques prévus

Il s'agira d'examiner, pour une année donnée et/ou en évolution, les caractéristiques de l'emploi non-salarié dans les activités culturelles.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'accès à la base non-salariée permet de compléter la connaissance statistique sur l'emploi culturel, en approfondissant notamment son autre versant, le premier portant sur l'emploi salarié et étant développé à partir des DADS.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Publications dans la collection « Culture Chiffres » du DEPS, propositions de dossier pour les collections de l'Insee.

Données en ligne sur le site internet du DEPS.

Références bibliographiques

Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU (2013) : « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », France Portrait Social 2013 (à paraître en novembre 2013).

Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU (2012) : « Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité », Culture Chiffres n°2012-2.

Marie Gouyon (2011) : « Ecrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 », Culture Chiffres n° 2011-3.

Marie Gouyon (2011) : « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 », Culture Chiffres n° 2011-4.

PROJETS D'AVIS POUR LE MOYEN TERME
2014 -2018

NB : ces projets d'avis, à caractère encore provisoire, sont ceux soumis à l'examen du bureau du 5 décembre. Ils seront finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.

DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Population

Avis n° 1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de **formes de cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés, et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage,
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **familles nombreuses**.

Avis n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil incite à développer l'**information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité des parents,

- **les conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),
- le nombre et les conditions d'accessibilité aux services des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des « aidants », notamment familiaux.

Avis n° 3 - Emigration - Immigration

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les **caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Logement

Avis 4 - Marché du logement

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de **logements vacants** et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **bailleurs privés** ou des **loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Avis 5 - Qualité, conditions du logement

Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la **qualité des logements**, notamment énergétique et au **mal-logement**. Il souhaite une meilleure connaissance des **populations en situation d'habitat précaire** ou temporaire.

Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, mal-logement)

Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de **l'enquête nationale « Logement »** à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Avis 6 - Accès aux données, indicateurs clés

Le Conseil demande qu'un **nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015**, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande **qu'une réflexion soit engagée avec les utilisateurs dans le but d'une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées**, avec deux objectifs :

→ la diffusion **d'indicateurs clés** sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales,

→ **l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources** sur le logement et le foncier, à tout public.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis 7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

*Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le **bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.*

Dans cet objectif :

Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**.

Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie et niveaux de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...).

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale...).

Le Conseil se félicite des avancées significatives consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « **niveaux de vie et inégalités sociales** » (2006). Il recommande un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.

Avis 8 - Vie sociale et pratiques sociales

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques et acteurs de la vie associative (Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique contribue à la mesure de ces usages et à l'estimation des populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Le Conseil souligne l'importance de l'observation des **activités et pratiques culturelles**, du poids économique des secteurs de la culture

Sujets transversaux

Avis 9 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que l'**utilisation des « données de caisse »** permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Avis 10 - Le recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement** envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Avis 11 - les nomenclatures sociales

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des **nomenclatures de catégories sociales** reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

Avis n° 1 - Dispositif statistique sur l'emploi : transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail** qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant **dispersé** et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, **de façon cohérente sur tous secteurs (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment)**.

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Avis n° 2 - L'emploi et son halo - Chômage

Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infra-national).

Avis n° 3 - Mutations de l'emploi du travail et des professions

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des **mutations de l'emploi et des professions**, à savoir :

- Les **transformations des métiers** : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer

- **L'évolution des conditions de travail**, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail.
- **Le développement de formes d'emploi particulières** : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat....

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le **contour des formes d'emploi** qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

Avis n° 4 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonnements de la vie active** par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution, en termes de carrière**, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté**.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'**extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Avis n° 5 - Formation tout au long de la vie

Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des **liens entre les formations** initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) **et les carrières**, par filières professionnelles et acteurs (public/privé).

Il attache une importance particulière au suivi des **formations des demandeurs d'emploi** et à leurs effets en matière d'activité.

Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer **un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation** et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Il souligne l'intérêt d'un approfondissement des travaux relatifs à la connaissance, **au niveau régional, de l'offre de formation professionnelle, de l'accès à la formation et de ses usages**.

Il souhaite qu'une meilleure compréhension soit apportée aux **effets des modalités de l'offre** (conditions d'accès pratiques, financières et juridiques) **sur la demande**.

Avis n° 6- Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une **nomenclature des niveaux de certification**. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

Avis n° 7 - Rémunérations

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender **la diversité des modes de rémunérations** par type d'entreprise et par secteur (public/privé) : primes, avantages en nature et services qui se développent sous différentes formes⁴, avec un focus particulier sur les **rémunérations non salariales** s'ajoutant au salaire⁵ et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées et recommande la publication régulière d'un **ensemble d'indicateurs** de bas salaires et de faibles revenus du travail.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux **inégalités de rémunération** liées aux caractéristiques des personnes et aux situations de travail (statut d'emploi, secteur d'activité, taille de l'entreprise...).

Il souhaite également que soient étudiés les **phénomènes de discrimination** à l'embauche comme dans l'évolution des carrières

Avis n° 8- Emploi local

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une **connaissance fiable et plus récente de l'emploi au niveau local**, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques adaptés).

⁴ mutuelles, chèques emploi-services (Cesu), crèches d'entreprises...

⁵ intéressement, participation, stock options, retraites chapeau...

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de l'**emploi public dans les territoires** : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations et transferts).

Avis n° 9 - Négociation collective

Le Conseil salue le **développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise** et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la statistique publique à **maintenir et développer ce système d'information**, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'**évolution du fonctionnement du dialogue social** : accords, contenus, qimpacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics ...).

Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

Avis n°10 - Évaluation des politiques publiques

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les **politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.